



Rapport de gestion

Comparaison du deuxième trimestre et des six premiers mois de 2025
au deuxième trimestre et aux six premiers mois de 2024

Le 6 août 2025

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rapport de gestion

Le 6 août 2025

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités du Groupe AtkinsRéalis inc., sa stratégie d'affaires et sa performance, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Ce rapport de gestion vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec le rapport de gestion annuel de 2024 daté du 13 mars 2025 (le « rapport de gestion annuel de 2024 ») et avec les états financiers consolidés annuels audités de 2024 et leurs notes afférentes (les « états financiers annuels de 2024 ») ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-après sur les énoncés prospectifs.** Dans le présent rapport de gestion, les termes « Société », « AtkinsRéalis », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. À moins d'indication contraire, les mentions de « sections » dans les présentes renvoient aux sections de ce rapport de gestion.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, ainsi que des renseignements additionnels relatifs à la Société sur son site Internet au **www.atkinsrealis.com** et sur SEDAR+ au **www.sedarplus.com**. À moins d'indication contraire, aucune de ces informations supplémentaires n'est incorporée par référence ou ne fait autrement partie du présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes IFRS® de comptabilité, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« Normes IFRS de comptabilité »)**. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation « sans objet » (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'ils sont indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles ou des informations non financières. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que certaines mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles et certaines informations non financières, permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ces ratios et ces informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des Normes IFRS de comptabilité.

MESURES ET RATIOS FINANCIERS NON CONFORMES AUX NORMES IFRS, MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES, TOTAL DES MESURES SECTORIELLES ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Performance

- Résultat dilué par action ajusté
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissements ajusté (« **RAIIA ajusté** »)
- Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis
- Ratio du RAIIA ajusté sur les produits
- Ratio des octrois sur les produits
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissement (« **RAIIA** »)
- Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« **RCPMA** »)
- Produits pour Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéalis Services
- RAII sectoriel ajusté pour Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéalis Services
- RAIIA sectoriel ajusté
- Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets
- Produits sectoriels nets

Liquidité

- Délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions
- Flux de trésorerie disponibles (affectés)
- Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis
- Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur
- Dette nette avec recours et avec recours limité
- Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté
- Fonds de roulement
- Ratio du fonds de roulement

Autres

- Croissance (contraction) interne des produits
- Ratio de croissance (contraction) interne des produits

Une définition de l'ensemble des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, du total des mesures sectorielles et des informations non financières est fournie à la section 9 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que du total des mesures sectorielles, avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Se reporter à la section 9 pour obtenir les renvois aux sections du présent rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion et dans les autres documents d'information publics de la Société se rapportent aux résultats économiques et à la situation financière futurs de la Société, de même qu'aux objectifs de la Société, qui comprennent les prévisions et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les objectifs en matière de diversité de la Société. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir et les possibilités d'importants contrats futurs, notamment dans le secteur Énergie nucléaire; ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion et les autres documents d'information publics de la Société sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 6 août 2025. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2024 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »).

Les hypothèses à l'égard des prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société sont fondées sur le plan stratégique actuel de la Société, sa présence géographique, ses branches d'activité et l'étendue et la portée globales de ses activités. Les engagements, les objectifs et les actions de la Société en ce qui concerne la représentation des femmes au sein de la direction sont fondés sur plusieurs hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses significatives suivantes : la capacité de la Société à tirer parti de partenariats et d'agences de recrutement pour l'aider à trouver des talents compétents diversifiés pour combler les postes vacants et la disponibilité d'une main-d'œuvre diversifiée suffisante sur le marché du travail.

Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) octroi des contrats et calendrier; b) passif sur contrats et risque lié à l'exécution; c) carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité; d) concurrence; e) compétence du personnel; f) activités mondiales; g) risques liés au secteur Énergie nucléaire de la Société; h) activités de recherche et développement et investissements connexes; i) acquisition et intégration d'entreprises; j) cession ou vente d'actifs importants; k) dépendance envers des tiers; l) perturbations de la chaîne d'approvisionnement; m) coentreprises et partenariats; n) cybersécurité, systèmes et données informatiques et

conformité aux lois sur la protection de la vie privée; o) intelligence artificielle (« IA ») et autres technologies novatrices; p) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; q) orientation stratégique; r) responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services défectueux; s) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; t) lacunes dans la protection d'assurance; u) santé et sécurité; v) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; w) épidémies, pandémies et autres crises sanitaires; x) changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres; y) enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »); z) propriété intellectuelle; aa) participations dans des investissements; bb) contrats clés en main à prix forfaitaire (« CMPF »); cc) liquidités et situation financière; dd) endettement; ee) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; ff) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; gg) dividendes; hh) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; ii) besoins en fonds de roulement; jj) recouvrement auprès des clients; kk) dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et corporelles; ll) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; mm) inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; nn) réputation de la Société; oo) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; pp) cadre réglementaire; qq) conjoncture économique mondiale; rr) inflation; ss) fluctuations dans les prix des marchandises; et tt) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2024 de la Société, et, selon le cas, l'information mise à jour dans le présent rapport de gestion.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de tenir compte des paragraphes qui précèdent et des facteurs de risque décrits au sein du présent rapport de gestion pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 6 août 2025, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé le présent rapport de gestion, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

Table des matières

1	Notre entreprise	7
2	Comment nous analysons et présentons nos résultats	7
3	Sommaire – deuxième trimestre et six premiers mois de 2025	10
4	Analyse de la performance financière	13
5	Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)	30
6	Liquidités et ressources financières	33
7	Transactions entre parties liées	42
8	Méthodes comptables et modifications	42
9	Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières	43
10	Risques et incertitudes	59
11	Contrôles et procédures	59
12	Informations trimestrielles	60

1

Notre entreprise

DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire dédiée à façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent. Nous créons des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde. Nous déployons des capacités mondiales à l'échelle locale pour fournir à nos clients des services uniques et complets couvrant tout le cycle de vie d'un actif — consultation, services-conseils et services environnementaux, réseaux intelligents et cybersécurité, conception et ingénierie, approvisionnement, gestion de projet et de construction, exploitation et entretien, mise hors service et capital.

2

Comment nous analysons et présentons nos résultats

COMMENT NOUS PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en huit secteurs à présenter, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de services professionnels et de gestion de projet (« SP&GP »), qui comprennent sept de ses huit secteurs, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon et Projets CMPF; et ii) le secteur Capital.

SP&GP

Les informations présentées pour SP&GP comprennent les contrats qui génèrent des produits liés principalement aux activités dans les domaines de la consultation, de la stratégie et des services-conseils, de l'ingénierie et de la conception, de la gestion de projet et de programme, de la réalisation de projet, de l'exploitation et entretien (« E&E ») et de la mise hors service. SP&GP comprend également les produits tirés des contrats de construction CMPF, pour lesquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services récurrents d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC »), qui représentent des solutions normalisées à faible risque.

Les secteurs **Canada, RUI, EUAL et AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent les services de consultation, de stratégie, de conseil, d'ingénierie, de conception, de gestion de projet et de programme et de réalisation de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'E&E se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs. En plus des activités dans leurs régions géographiques respectives, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en cours en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales,

étatiques, locales ou municipales. Les produits des Services d'ingénierie Régions proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC »), services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Linxon** entreprend des projets principalement liés à l'installation de postes électriques à courant alternatif, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'IAC répétitives sur les marchés suivants : services publics, production d'énergie renouvelable et production d'énergie traditionnelle, transport et centres de données. Les produits du secteur Linxon proviennent principalement de contrats d'IAC normalisés.

Les six secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité **AtkinsRéalis Services**.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction CMPF restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF. Tous les produits du secteur Projets CMPF proviennent de contrats de construction CMPF.

Les contrats de la Société sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction CMPF et les contrats d'IAC normalisés, qui sont tous définis à la section 5. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

Répartition de SP&GP							
	Branche d'activité AtkinsRéalis Services						Secteur Projets CMPF
	Secteur Canada	Secteur RUI	Secteur EUAL	Secteur AMOA	Secteur Énergie nucléaire	Secteur Linxon	
Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s.o.
Contrats de construction CMPF	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	✓
Contrats d'IAC normalisés	s.o.	s.o.	s.o.	✓	s.o.	✓	s.o.

Les produits tirés des activités de SP&GP de la Société proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (six premiers mois de 2025 : 89 %; six premiers mois de 2024 : 89 %), de contrats d'IAC normalisés (six premiers mois de 2025 : 9 %; six premiers mois de 2024 : 8 %) et de contrats de construction CMPF (six premiers mois de 2025 : 2 %; six premiers mois de 2024 : 3 %).

^{MD} CANDU est une marque de commerce déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, sous licence exclusive octroyée à Candu Energy inc., une filiale de la Société.

CAPITAL

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Le secteur Capital participe à des partenariats public-privé. De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par AtkinsRéalis des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les Normes IFRS de comptabilité.

La valeur comptable nette des investissements de Capital au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 est représentée de la façon suivante :

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Autoroute 407 ETR ⁽¹⁾	s.o.	— \$
Autres	612,5 \$	611,1
Total	612,5 \$	611,1 \$

⁽¹⁾ La valeur comptable nette était de néant au 31 décembre 2024, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de 407 International inc. (l'«Autoroute 407 ETR») lorsque les pertes accumulées et les dividendes auraient entraîné un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR. La Société a cédé cet investissement en juin 2025.

Se reporter à la note 5 des états financiers annuels de 2024 pour plus de détails sur les investissements de Capital de la Société.



Sommaire – Deuxième trimestre et six premiers mois de 2025

3.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
États du résultat net				
Produits	2 715,0 \$	2 364,0 \$	5 260,6 \$	4 628,3 \$
Résultat avant intérêts et impôts (« RAIL »)	2 711,8	140,5	2 833,2	242,7
RAIIA ⁽¹⁾	2 785,2	202,6	2 967,1	366,6
Résultat net	2 321,0	83,1	2 391,6	129,7
Résultat dilué par action (\$)	13,32	0,47	13,67	0,73
Produits provenant de SP&GP	2 692,3	2 336,2	5 224,1	4 593,9
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP	75,8	68,3	135,5	121,5
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP ⁽¹⁾	135,0	85,3	235,5	159,2
Résultat dilué par action provenant de SP&GP (\$)	0,44	0,39	0,78	0,69
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP ⁽¹⁾ (\$)	0,78	0,49	1,35	0,91
Situation financière et flux de trésorerie				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (2024 au 31 décembre)			953,1 \$	666,6 \$
Dette avec recours limité (2024 au 31 décembre)			—	399,0
Dette avec recours (2024 au 31 décembre)			695,3	1 193,4
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAILA ajusté ⁽¹⁾ (2024 au 31 décembre)			(0,3)	1,1
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation			(63,1)	(52,1)
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽¹⁾			(176,3)	(145,0)
Indicateur additionnel				
Carnet de commandes (aux 30 juin)			20 939,9 \$	15 890,5 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les faits saillants financiers de la Société tiennent compte des éléments importants suivants pour le deuxième trimestre de 2025 :

- Les produits pour le deuxième trimestre de 2025 ont augmenté pour s'établir à 2 715,0 millions \$, comparativement à 2 364,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, en raison principalement de la hausse des produits provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services.
- Le résultat net a augmenté pour s'établir à 2 321,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 83,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants :
 - un gain net de 2 236,8 millions \$ sur cession de la participation restante de 6,76 % de la Société dans les actions de l'Autoroute 407 ETR au cours du deuxième trimestre de 2025;
 - une augmentation du RAIL sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services;
 - une baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs;
 - une diminution des charges financières nettes;

Les facteurs ci-dessus ont été partiellement contrebalancés par :

- une augmentation des coûts de restructuration et de transformation;
 - une augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises;
 - une hausse des frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration; et
 - une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat.
- Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissait à 953,1 millions \$ au 30 juin 2025, comparativement à 666,6 millions \$ au 31 décembre 2024. La hausse est attribuable aux flux de trésorerie provenant aux activités d'investissement, partiellement contrebalancés par les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation et aux activités de financement au cours des six premiers mois de 2025.
 - Le carnet de commandes se chiffrait à 20,9 milliards \$ au 30 juin 2025, en hausse comparativement au carnet de commandes de 15,9 milliards \$ au 30 juin 2024, en raison d'une augmentation dans les secteurs Énergie nucléaire, Linxon, Canada, EUAL et RUI, en partie contrebalancée par une diminution dans les secteurs Projets CMPF et AMOA.

3.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

CESSION DE LA PARTICIPATION RESTANTE DE LA SOCIÉTÉ DE 6,76 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR

Le 13 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé la conclusion de conventions avec une filiale de Ferrovial SE et une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada visant la vente de la totalité de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, AtkinsRéalis a complété la cession de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 2,6 milliards \$. La cession a donné lieu à un gain avant impôts de 2 569,9 millions \$, déduction faite des frais connexes à la cession de 18,8 millions \$. La charge d'impôts sur le résultat totale liée à cette transaction s'est élevée à 333,1 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain net de 2 236,8 millions \$.

REMBOURSEMENT DU PRÊT DE LA CAISSE (AUPARAVANT « PRÊT DE LA CDPQ ») ET DE L'EMPRUNT À TERME

Au cours du deuxième trimestre de 2025, dans le cadre de la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR, AtkinsRéalis a entièrement remboursé les emprunts contractés en vertu de son prêt de La Caisse d'un montant total en capital de 400 millions \$ et a entièrement remboursé les emprunts contractés en vertu de son emprunt à terme, qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, d'un montant total en capital de 500 millions \$. Le prêt de La Caisse et l'emprunt à terme ont été remboursés avant leur échéance, soit en juillet 2026 pour le prêt de La Caisse et en mai 2027 pour l'emprunt à terme.

RACHAT D'ACTIONS AUPRÈS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (« LA CAISSE »)

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a conclu une convention de gré à gré avec La Caisse en vue du rachat aux fins d'annulation de 7 000 000 actions ordinaires détenues par La Caisse au prix de 90,87 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale en trésorerie de 636,1 millions \$. L'Autorité des marchés financiers a accordé à la Société une dispense de l'application des règles sur les offres publiques de rachat prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables à la transaction.

ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DE 70 % DANS DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.

Le 11 avril 2025, AtkinsRéalis a achevé l'acquisition de 70 % des actions avec droit de vote de David Evans Enterprises, Inc., entreprise détenue par ses employés et société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement « David Evans »), pour un montant de 406,4 millions \$ (293 millions \$ US) versé en trésorerie à la clôture, sous réserve d'ajustements éventuels, avec une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini. David Evans, dont le siège social se trouve aux États-Unis, est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel d'appoint. Elle dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel. Cette acquisition étend la portée d'AtkinsRéalis sur les marchés des transports, de l'eau, de l'énergie et des énergies renouvelables de l'Ouest des États-Unis, tout en tirant parti des forces combinées des deux entreprises pour réaliser des projets critiques et complexes pour les clients.

4

Analyse de la performance financière

4.1 ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Les données financières trimestrielles clés présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, à l'exception des informations présentées dans la rubrique « Indicateurs financiers additionnels » du tableau, qui contient des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits	2 715,0 \$	2 364,0 \$	5 260,6 \$	4 628,3 \$
RAII sectoriel ajusté – Total	246,3 \$	207,6 \$	465,0 \$	382,4 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	36,8 \$	45,9 \$	82,3 \$	92,8 \$
Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation	34,0	(0,4)	62,5	4,1
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	26,6	21,0	46,1	41,9
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	7,2	0,6	10,9	0,9
Gain sur cession d'un investissement de Capital	(2 569,9)	—	(2 569,9)	—
RAII	2 711,8 \$	140,5 \$	2 833,2 \$	242,7 \$
Charges financières nettes	39,2 \$	43,3 \$	76,8 \$	81,3 \$
Résultat avant impôts sur le résultat	2 672,6 \$	97,2 \$	2 756,4 \$	161,4 \$
Charge d'impôts sur le résultat	351,6 \$	14,1 \$	364,9 \$	31,7 \$
Résultat net	2 321,0 \$	83,1 \$	2 391,6 \$	129,7 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires d'AtkinsRéalis	2 317,5 \$	82,2 \$	2 386,6 \$	127,7 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	3,5	0,9	5,0	2,0
Résultat net	2 321,0 \$	83,1 \$	2 391,6 \$	129,7 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis :				
Provenant de SP&GP	75,8 \$	68,3 \$	135,5 \$	121,5 \$
Provenant de Capital	2 241,7	13,9	2 251,1	6,2
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis	2 317,5 \$	82,2 \$	2 386,6 \$	127,7 \$
Résultat par action provenant des activités poursuivies (\$) :				
De base	13,37 \$	0,47 \$	13,71 \$	0,73 \$
Dilué :				
Provenant de SP&GP	0,44 \$	0,39 \$	0,78 \$	0,69 \$
Provenant de Capital	12,89	0,08	12,89	0,04
Résultat dilué par action	13,32 \$	0,47 \$	13,67 \$	0,73 \$
Indicateurs financiers additionnels :				
RAIIA ajusté provenant de SP&GP⁽¹⁾	244,6 \$	187,6 \$	456,1 \$	362,4 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP⁽¹⁾ (\$)	0,78 \$	0,49 \$	1,35 \$	0,91 \$
Total de l'actif (2025 au 30 juin; 2024 au 31 décembre)	12 073,3 \$	11 287,3 \$	12 073,3 \$	11 287,3 \$
Total des passifs financiers non courants (2025 au 30 juin; 2024 au 31 décembre)	940,8 \$	2 120,6 \$	940,8 \$	2 120,6 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

4.1.1 ANALYSE DES PRODUITS

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Canada	366,1 \$	372,4 \$	691,8 \$	743,3 \$
RUI	670,3	603,0	1 331,1	1 209,9
EUAL	512,1	435,6	944,2	851,3
AMOA	309,4	335,7	627,5	661,1
Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾	1 857,9 \$	1 746,6 \$	3 594,7 \$	3 465,7 \$
Énergie nucléaire	567,3 \$	357,6 \$	1 105,6 \$	656,2 \$
Linxon	216,3	187,0	440,1	345,8
Total AtkinsRéalis Services⁽¹⁾	2 641,5 \$	2 291,3 \$	5 140,4 \$	4 467,7 \$
Projets CMPF	50,8 \$	44,9 \$	83,7 \$	126,2 \$
Total SP&GP	2 692,3 \$	2 336,2 \$	5 224,1 \$	4 593,9 \$
Capital	22,7 \$	27,8 \$	36,5 \$	34,4 \$
Total	2 715,0 \$	2 364,0 \$	5 260,6 \$	4 628,3 \$

⁽¹⁾ Les produits pour Services d'ingénierie Régions et pour Total AtkinsRéalis Services correspondent chacun à un total des mesures sectorielles et leur rapprochement avec les produits consolidés est présenté dans ce tableau.

Pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, les produits ont augmenté par rapport au deuxième trimestre et aux six premiers mois de 2024, en raison principalement de la hausse des produits provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services.

Des explications supplémentaires sur les produits sont fournies pour chaque secteur à la section 4.1.4.

De plus, des informations sur les produits par secteur géographique et par type de contrat sont fournies à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

4.1.2 ANALYSE DU RÉSULTAT NET, DU RAI ET DU RAI A CONSOLIDÉS

4.1.2.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis :				
Provenant de SP&GP	75,8 \$	68,3 \$	135,5 \$	121,5 \$
Provenant de Capital	2 241,7	13,9	2 251,1	6,2
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis	2 317,5 \$	82,2 \$	2 386,6 \$	127,7 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	3,5	0,9	5,0	2,0
Résultat net	2 321,0 \$	83,1 \$	2 391,6 \$	129,7 \$

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS PROVENANT DE SP&GP

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP s'est établi à **75,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025**, comparativement à 68,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. Les principaux changements d'une période à l'autre sont les suivants : i) une augmentation du RAI sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services; ii) une baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs; et iii) une diminution des charges financières nettes; des facteurs partiellement contrebalancés par iv) une augmentation des coûts de restructuration et de transformation; v) une augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises; vi) une hausse des frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration; et vii) une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat.

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP s'est établi à **135,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025**, comparativement à 121,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2024. Les principaux changements d'une période à l'autre sont les mêmes que ceux mentionnés ci-dessus.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS PROVENANT DE CAPITAL

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital s'est chiffré à 2 241,7 millions \$ et à 2 251,1 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement, comparativement à 13,9 millions \$ et à 6,2 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, en raison principalement d'un gain net de 2 236,8 millions \$ sur cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR au cours du deuxième trimestre de 2025.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025 s'est chiffré à 3,5 millions \$ et à 5,0 millions \$, respectivement, comparativement à 0,9 million \$ et à 2,0 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement. La hausse du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2025 est principalement attribuable au résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle de Linxon.

4.1.2.2 ANALYSE DU RAIL, DU RAIIA ET DU RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

Pour le deuxième trimestre de 2025, le RAIL s'est établi à 2 711,8 millions \$, comparativement à 140,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. L'augmentation du RAIL s'explique principalement par i) un gain avant impôts de 2 569,9 millions \$ sur cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR au cours du deuxième trimestre de 2025; ii) une augmentation du RAIL sectoriel ajusté provenant de la branche d'activité AtkinsRéalis Services et iii) une baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs; des facteurs partiellement contrebalancés par iv) une augmentation des coûts de restructuration et de transformation; v) une augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et vi) une hausse des frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration.

Pour les six premiers mois de 2025, le RAIL s'est établi à 2 833,2 millions \$, comparativement à 242,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2024. L'augmentation du RAIL est principalement due aux mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus.

Le RAIIA est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. La définition du RAIIA et le rapprochement avec le résultat net sont présentés à la section 9.

Le RAIIA s'est établi à 2 785,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 202,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, une augmentation par rapport à la période précédente principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAIL. Le RAIIA ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, s'est chiffré à 256,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 202,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. En excluant les résultats du secteur Capital, le RAIIA ajusté provenant de SP&GP, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAIIA ajusté incluse à la section 9.1, s'est chiffré à 244,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 187,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024.

Le RAIIA s'est établi à 2 967,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 366,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, l'augmentation étant principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAIL. Le RAIIA ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, s'est chiffré à 470,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 371,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2024. En excluant les résultats du secteur Capital, le RAIIA ajusté provenant de SP&GP, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAIIA ajusté incluse à la section 9.1, s'est chiffré à 456,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 362,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2024.

4.1.3 ANALYSE D'AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

4.1.3.1 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025			2024		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	57,2 \$	7,0 \$	64,2 \$	40,1 \$	7,0 \$	47,2 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(27,5)	—	(27,5)	(1,3)	—	(1,3)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	29,7 \$	7,0 \$	36,8 \$	38,9 \$	7,0 \$	45,9 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025			2024		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	91,7 \$	14,1 \$	105,8 \$	85,0 \$	14,1 \$	99,1 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(23,6)	—	(23,6)	(6,3)	—	(6,3)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	68,2 \$	14,1 \$	82,3 \$	78,7 \$	14,1 \$	92,8 \$

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté à 64,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 47,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. L'augmentation pour le deuxième trimestre de 2025 était principalement attribuable à une révision des estimations pour les incitatifs à long terme du personnel.

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté à 105,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 99,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2024.

Le gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'est établi à 27,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025 (deuxième trimestre de 2024 : gain de 1,3 million \$) et à 23,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2025 (six premiers mois de 2024 : gain de 6,3 millions \$). L'augmentation du gain pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025 était principalement attribuable à la variation favorable de la juste valeur de certains instruments financiers utilisés pour couvrir économiquement le risque de marché lié à certains programmes d'incitatifs à long terme.

4.1.3.2 COÛTS (REPRISE DES COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Coûts (reprise des coûts) de restructuration	22,6 \$	(5,6) \$	43,3 \$	(4,5) \$
Coûts de transformation	11,4	5,2	19,2	8,6
Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation	34,0 \$	(0,4) \$	62,5 \$	4,1 \$

Les coûts de restructuration et de transformation se sont chiffrés à 34,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025 (deuxième trimestre de 2024 : reprise des coûts de 0,4 million \$) **et à 62,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025** (six premiers mois de 2024 : 4,1 millions \$).

Les coûts de restructuration se sont chiffrés à 22,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, principalement attribuable à un ajustement défavorable lié à la cession d'une activité au cours d'un exercice antérieur, combiné à des indemnités de départ provenant principalement des secteurs Canada et AMOA.

La reprise des coûts de restructuration s'est chiffrée à 5,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024 et comprend une reprise de perte de valeur sans effet sur la trésorerie d'un montant de 9,8 millions \$ constatée pour les immobilisations corporelles liées à des actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis, qui ont été vendus en mai 2024 (se reporter à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024).

Les coûts de transformation pour le deuxième trimestre de 2025 se sont chiffrés à 11,4 millions \$ (deuxième trimestre de 2024 : 5,2 millions \$).

Les coûts de restructuration se sont chiffrés à 43,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, principalement attribuables à des coûts liés à des indemnités de départ, découlant principalement d'efforts d'optimisation à titre d'améliorations opérationnelles en cours dans le secteur RUI, combinés à un ajustement défavorable lié à la cession d'une activité au cours d'un exercice antérieur.

La reprise des coûts de restructuration s'est chiffrée à 4,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2024 et était principalement attribuable à la même raison susmentionnée pour le deuxième trimestre de 2024.

Les coûts de transformation pour les six premiers mois de 2025 se sont chiffrés à 19,2 millions \$ (six premiers mois de 2024 : 8,6 millions \$).

4.1.3.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	26,6 \$	21,0 \$	46,1 \$	41,9 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à 26,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025 (deuxième trimestre de 2024 : 21,0 millions \$) **et à 46,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2025** (six premiers mois de 2024 : 41,9 millions \$). L'augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025 est principalement attribuable à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de David Evans, qui a été acquise au cours du deuxième trimestre de 2025.

4.1.3.4 GAIN SUR CESSION D'UN INVESTISSEMENT DE CAPITAL

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Gain sur cession d'un investissement de Capital	(2 569,9) \$	— \$	(2 569,9) \$	— \$

Le gain sur cession d'un investissement de Capital s'est chiffré à 2 569,9 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025 (deuxième trimestre et six premiers mois de 2024 : néant) et est lié à la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR (se reporter à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024).

4.1.3.5 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025			2024		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(6,2) \$	(0,6) \$	(6,8) \$	(4,0) \$	(0,5) \$	(4,5) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	22,7	—	22,7	23,1	—	23,1
Avec recours limité	5,0	—	5,0	8,9	—	8,9
Sans recours	1,3	1,4	2,6	0,4	2,2	2,6
Pertes nettes de change	2,7	—	2,7	4,1	—	4,1
Intérêts sur les obligations locatives	7,1	—	7,1	6,0	—	6,0
Autres	5,9	—	5,9	3,4	(0,3)	3,1
Charges financières nettes	38,5 \$	0,8 \$	39,2 \$	41,9 \$	1,4 \$	43,3 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025			2024		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(10,2) \$	(1,2) \$	(11,4) \$	(7,8) \$	(1,2) \$	(9,0) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	41,7	—	41,7	44,7	—	44,7
Avec recours limité	11,8	—	11,8	17,8	—	17,8
Sans recours	1,7	2,7	4,3	0,7	4,5	5,2
Pertes nettes de change	4,4	—	4,4	2,0	—	2,0
Intérêts sur les obligations locatives	14,2	—	14,3	11,1	—	11,1
Autres	11,7	—	11,7	9,8	(0,3)	9,5
Charges financières nettes	75,3 \$	1,5 \$	76,8 \$	78,4 \$	2,9 \$	81,3 \$

Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 38,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 41,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. La diminution est principalement attribuable à une baisse de la charge d'intérêt sur la dette avec recours limité en raison d'une baisse du taux d'intérêt et du remboursement total du solde d'emprunt en vertu du prêt de La Caisse au cours du deuxième trimestre de 2025.

Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 75,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 78,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2024. La diminution est principalement attribuable à une baisse de la charge d'intérêt sur la dette avec recours limité en raison d'une baisse du taux d'intérêt et du remboursement total du solde d'emprunt en vertu du prêt de La Caisse au cours du deuxième trimestre de 2025, en partie contrebalancée par une hausse de la charge d'intérêt sur les obligations locatives.

Les charges financières nettes provenant de Capital ont totalisé 0,8 million \$ et 1,5 million \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement, comparativement à 1,4 million \$ et à 2,9 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement. Cette baisse pour les deux périodes est principalement attribuable à une diminution des charges d'intérêt sur la dette sans recours.

4.1.3.6 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025			2024		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	91,6 \$	2 580,9 \$	2 672,6 \$	83,5 \$	13,7 \$	97,2 \$
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	12,3 \$	339,3 \$	351,6 \$	14,3 \$	(0,2) \$	14,1 \$
Taux d'imposition effectif (%)	13,4 %	13,1 %	13,2 %	17,1 %	s.o.	14,5 %

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025			2024		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	173,5 \$	2 582,9 \$	2 756,4 \$	155,1 \$	6,3 \$	161,4 \$
Charge d'impôts sur le résultat	33,1 \$	331,8 \$	364,9 \$	31,6 \$	— \$	31,7 \$
Taux d'imposition effectif (%)	19,0 %	12,8 %	13,2 %	20,4 %	0,6 %	19,6 %

Pour le deuxième trimestre de 2025, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 351,6 millions \$, comparativement à 14,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024.

Pour le deuxième trimestre de 2025, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la comptabilisation d'un actif d'impôt sur le résultat différé pour des pertes fiscales reportées en avant n'ayant pas été comptabilisé dans le passé, en partie contrebalancée par des pertes nettes non visées par l'impôt, certaines charges non déductibles et d'autres éléments permanents ainsi que la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, incluant l'incidence de l'impôt minimum mondial (les « règles du Pilier 2 »). Pour le deuxième trimestre de 2025, l'économie d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est chiffrée à 0,5 million \$ (deuxième trimestre de 2024 : charge de 11,0 millions \$).

Pour le deuxième trimestre de 2024, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat, de la révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur le résultat et du résultat net non visé par l'impôt, partiellement contrebalancés par l'incidence des règles de Pilier 2 et par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents. Pour le deuxième trimestre de 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 11,0 millions \$ et est liée aux activités de la Société dans les territoires où le taux d'imposition prévu par la loi est inférieur à 15 % (principalement Guernesey). La charge d'impôts sur le résultat liée au Pilier 2 de 11,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024 comprend un montant de 5,6 millions \$ lié au résultat avant impôts sur le résultat généré au premier trimestre de 2024, étant donné que la nouvelle législation adoptée au Canada était applicable rétrospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024.

Pour le deuxième trimestre de 2025, le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la portion non imposable du gain en capital provenant de la cession de la participation restante de 6,76 % de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.

Pour le deuxième trimestre de 2024, le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant le dividende reçu de l'Autoroute 407 ETR.

Pour les six premiers mois de 2025, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 364,9 millions \$, comparativement à 31,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2024.

Pour les six premiers mois de 2025, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la comptabilisation d'un actif d'impôt sur le résultat différé pour des pertes fiscales reportées en avant n'ayant pas été comptabilisé dans le passé, en partie contrebalancée par certaines charges non déductibles et d'autres éléments permanents, des pertes nettes non visées par l'impôt ainsi que la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, incluant l'incidence des règles du Pilier 2. **Pour les six premiers mois de 2025, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est chiffrée à 0,7 million \$** (deuxième trimestre de 2024 : 11,3 millions \$).

Pour les six premiers mois de 2024, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat et de la révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur le résultat, partiellement contrebalancées par l'incidence de l'impôt du Pilier 2 et par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents. Pour les six premiers mois de 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 11,3 millions \$.

Pour les six premiers mois de 2025, le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la portion non imposable du gain en capital provenant de la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR.

Pour les six premiers mois de 2024, le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant le dividende reçu de l'Autoroute 407 ETR.

4.1.4 ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR

4.1.4.1 SERVICES D'INGÉNIERIE RÉGIONS

Les Services d'ingénierie Régions comprennent les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA. Se reporter aux sous-sections ci-dessous pour une analyse détaillée des résultats de chaque secteur.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Total des produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	1 857,9 \$	1 746,6 \$	3 594,7 \$	3 465,7 \$
Total du RAII sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	171,2 \$	157,4 \$	322,0 \$	303,4 \$
Total du ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions (%)	9,2 %	9,0 %	9,0 %	8,8 %
Informations supplémentaires				
Total des produits sectoriels nets provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	1 334,5 \$	1 244,5 \$	2 576,1 \$	2 420,2 \$
Total du RAIIA sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	209,4 \$	189,5 \$	393,3 \$	366,3 \$
Total du ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾ (%)	15,7 %	15,2 %	15,3 %	15,1 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	13 000,2 \$	12 213,8 \$	13 000,2 \$	12 213,8 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽²⁾ (%)	98 %	114 %	123 %	110 %

⁽¹⁾ Le total des produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions et le total du RAII sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions correspondent chacun à un total des mesures sectorielles. Se reporter aux sections 4.1.1 et 9.4.4 pour le calcul et le rapprochement de ces mesures financières avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité.

⁽²⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant des Services d'ingénierie Régions se sont chiffrés à 1 857,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 1 746,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, soit une augmentation de 6,4 %. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) des Services d'ingénierie Régions a été de 1,1 % pour le deuxième trimestre de 2025.

Les produits provenant des Services d'ingénierie Régions se sont chiffrés à 3 594,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 3 465,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, soit une augmentation de 3,7 %. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) des Services d'ingénierie Régions a été de 2,4 % pour les six premiers mois de 2025. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 13 000,2 millions \$ au 30 juin 2025, comparativement à 12 213,8 millions \$ au 30 juin 2024.

AUTRE INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

(EN NOMBRE DE JOURS)	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
Délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	55 jours	49 jours

⁽¹⁾ Le délai moyen de recouvrement des créances clients est une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure.

Au 30 juin 2025, le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions a augmenté, pour se chiffrer à 55 jours, comparativement à 49 jours au 30 juin 2024.

4.1.4.1.1 CANADA

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant du secteur Canada	366,1 \$	372,4 \$	691,8 \$	743,3 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada	26,3 \$	17,1 \$	42,6 \$	33,0 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Canada (%)	7,2 %	4,6 %	6,2 %	4,4 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur Canada ⁽¹⁾	215,2 \$	219,7 \$	418,6 \$	405,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Canada ⁽¹⁾	32,5 \$	23,6 \$	54,8 \$	45,3 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Canada ⁽¹⁾ (%)	15,1 %	10,8 %	13,1 %	11,2 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	7 965,8 \$	7 602,8 \$	7 965,8 \$	7 602,8 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	103 %	186 %	200 %	133 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Canada se sont chiffrés à 366,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, un niveau comparable aux 372,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Canada a été de 1,0 % pour le deuxième trimestre de 2025.

Les produits provenant du secteur Canada se sont chiffrés à 691,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 743,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, soit une diminution de 6,9 %. Cette baisse des produits s'explique principalement par un contrat venu à échéance en 2024, partiellement contrebalancé par une croissance dans les autres activités. Puisque ce contrat avait des montants significatifs de coûts directs des sous-traitants et d'autres charges directes qui n'étaient pas recouvrables directement du client, l'échéance de ce contrat n'a pas provoqué une diminution importante des produits sectoriels nets, de sorte que les produits sectoriels nets du secteur Canada sont demeurés à un niveau comparable à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. En excluant l'incidence des variations des taux de change, des acquisitions et des cessions, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Canada a été de 7,7 % pour les six premiers mois de 2025. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 7 965,8 millions \$ au 30 juin 2025, comparativement à 7 602,8 millions \$ au 30 juin 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance du marché des transports et du marché de l'énergie et de l'énergie renouvelable.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada s'est chiffré à 26,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 32,5 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 17,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 23,6 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2024. L'augmentation est principalement attribuable à une répartition des affaires favorisant une marge plus élevée.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada a augmenté pour s'établir à 42,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 54,8 millions \$) pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 33,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 45,3 millions \$) pour les six premiers mois de 2024. L'augmentation est principalement attribuable à une répartition des affaires favorisant une marge plus élevée.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Canada a été de 15,1 % pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 10,8 % pour le deuxième trimestre de 2024. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Canada a été de 13,1 % pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 11,2 % pour les six premiers mois de 2024. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.1.2 RUI

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant du secteur RUI	670,3 \$	603,0 \$	1 331,1 \$	1 209,9 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur RUI	78,0 \$	68,0 \$	153,1 \$	129,1 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur RUI (%)	11,6 %	11,3 %	11,5 %	10,7 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur RUI ⁽¹⁾	534,4 \$	479,1 \$	1 060,6 \$	958,8 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur RUI ⁽¹⁾	92,1 \$	80,4 \$	180,7 \$	154,5 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur RUI ⁽¹⁾ (%)	17,2 %	16,8 %	17,0 %	16,1 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 937,3 \$	1 720,7 \$	1 937,3 \$	1 720,7 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	116 %	105 %	114 %	126 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur RUI se sont chiffrés à 670,3 millions \$ et à 1 331,1 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement, comparativement à 603,0 millions \$ et à 1 209,9 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, soit une augmentation de 11,2 % et de 10,0 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. Cette hausse pour les deux périodes est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité d'une période à l'autre dans le domaine de l'aviation au sein du marché des transports, ainsi que dans les marchés de la défense, des bâtiments et lieux et de celui de l'eau. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur RUI a été de 4,6 % et de 3,9 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 1 937,3 millions \$ au 30 juin 2025, comparativement à 1 720,7 millions \$ au 30 juin 2024, principalement en raison d'octrois dans le domaine de l'aviation au sein du marché des transports, ainsi que dans le marché de la défense.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur RUI a augmenté pour s'établir à 78,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 92,1 millions \$) et à 153,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 180,7 millions \$) pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement, comparativement à 68,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 80,4 millions \$) et à 129,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 154,5 millions \$) pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement. L'augmentation pour les deux périodes s'explique principalement par la croissance des produits tel qu'expliqué précédemment ainsi que des marges brutes plus élevées en raison d'une meilleure exécution des projets dans le marché des infrastructures et le marché de la défense.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur RUI a augmenté pour s'établir à 17,2 % pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 16,8 % pour le deuxième trimestre de 2024. Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur RUI a augmenté pour s'établir à 17,0 % pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 16,1 % pour les six premiers mois de 2024. La hausse était attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour le RAII sectoriel ajusté. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.1.3 EUAL

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant du secteur EUAL	512,1 \$	435,6 \$	944,2 \$	851,3 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL	43,3 \$	36,2 \$	82,8 \$	75,5 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur EUAL (%)	8,5 %	8,3 %	8,8 %	8,9 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾	396,8 \$	335,2 \$	723,9 \$	649,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾	54,3 \$	43,8 \$	101,3 \$	89,9 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾ (%)	13,7 %	13,1 %	14,0 %	13,8 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 779,4 \$	1 520,8 \$	1 779,4 \$	1 520,8 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	59 %	88 %	88 %	96 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur EUAL se sont chiffrés à 512,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 435,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, soit une augmentation de 17,6 %. Cette hausse est principalement attribuable aux produits de David Evans, qui a été acquise au cours du deuxième trimestre de 2025, combinée à une croissance du volume d'activité au sein des marchés des transports et des infrastructures, ainsi que du marché industriel aux États-Unis, partiellement contrebalancée par une diminution du volume pour les minéraux et les métaux. En excluant l'incidence des variations des taux de change et des acquisitions, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur EUAL a été de 2,9 % pour le deuxième trimestre de 2025.

Les produits provenant du secteur EUAL se sont chiffrés à 944,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 851,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, soit une augmentation de 10,9 %. Cette hausse est principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour la croissance des produits au cours du deuxième trimestre de 2025. En excluant l'incidence des variations des taux de change et des acquisitions, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur EUAL a été de 1,9 % pour les six premiers mois de 2025. Le carnet de commandes s'élevait à 1 779,4 millions \$ au 30 juin 2025, comparativement à 1 520,8 millions \$ au 30 juin 2024 principalement en raison de l'acquisition de David Evans au cours du deuxième trimestre de 2025.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL s'est chiffré à 43,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 54,3 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 36,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 43,8 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2024. L'augmentation est principalement attribuable à l'apport de David Evans, qui a été acquise au cours du deuxième trimestre de 2025, combinée à une hausse en raison de la croissance des produits sur l'ensemble des marchés aux États-Unis.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL s'est chiffré à 82,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 101,3 millions \$) pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 75,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 89,9 millions \$) pour les six premiers mois de 2024. L'augmentation est principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour le RAII sectoriel ajusté pour le deuxième trimestre de 2025.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL a été de 13,7 % pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 13,1 % pour le deuxième trimestre de 2024. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL a été de 14,0 % pour les six premiers mois de 2025, un niveau comparable à 13,8 % pour les six premiers mois de 2024. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.1.4 AMOA

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant du secteur AMOA	309,4 \$	335,7 \$	627,5 \$	661,1 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA	23,5 \$	36,1 \$	43,5 \$	65,8 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur AMOA (%)	7,6 %	10,8 %	6,9 %	10,0 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾	188,1 \$	210,5 \$	373,1 \$	406,2 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾	30,6 \$	41,6 \$	56,6 \$	76,5 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾ (%)	16,3 %	19,8 %	15,2 %	18,8 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 317,7 \$	1 369,4 \$	1 317,7 \$	1 369,4 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	121 %	84 %	108 %	70 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur AMOA se sont chiffrés à 309,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 335,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, soit une diminution de 7,8 %, une baisse principalement attribuable aux produits moindres pour des projets d'envergure du marché des bâtiments et lieux au Moyen-Orient. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur AMOA a été de 8,9 % pour le deuxième trimestre de 2025. Le ratio des octrois sur les produits de s'est établi à 121 % pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 84 % pour le deuxième trimestre de 2024, avec des octrois dans le marché des bâtiments et lieux en 2025.

Les produits provenant du secteur AMOA se sont chiffrés à 627,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 661,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, soit une diminution de 5,1 %, une baisse principalement attribuable aux produits moindres pour des projets d'envergure du marché des bâtiments et lieux au Moyen-Orient. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur AMOA a été de 8,7 % pour les six premiers mois de 2025. Le carnet de commandes a diminué pour s'établir à 1 317,7 millions \$ au 30 juin 2025, comparativement à 1 369,4 millions \$ au 30 juin 2024, principalement en raison de l'achèvement de certains projets d'envergure dans le marché des bâtiments et lieux au Moyen-Orient.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA a diminué pour s'établir à 23,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 30,6 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 36,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 41,6 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2024. La diminution est principalement attribuable à des modifications relatives à la composition des marges pour des projets d'envergure au Moyen-Orient et aux coûts d'expansion des affaires plus élevés.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA a diminué pour s'établir à 43,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 56,6 millions \$) pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 65,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 76,5 millions \$) pour les six premiers mois de 2024. La diminution est principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour le RAII sectoriel ajusté pour le deuxième trimestre de 2025.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA a diminué à 16,3 % pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 19,8 % pour le deuxième trimestre de 2024, principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour le RAII sectoriel ajusté. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA a diminué à 15,2 % pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 18,8 % pour les six premiers mois de 2024, principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour le RAII sectoriel ajusté. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.2 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant du secteur Énergie nucléaire	567,3 \$	357,6 \$	1 105,6 \$	656,2 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire	63,7 \$	43,4 \$	126,4 \$	82,4 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%)	11,2 %	12,1 %	11,4 %	12,6 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾	272,0 \$	223,8 \$	525,4 \$	425,2 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾	69,2 \$	48,8 \$	137,1 \$	92,3 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾ (%)	25,4 %	21,8 %	26,1 %	21,7 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	5 648,2 \$	1 748,5 \$	5 648,2 \$	1 748,5 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	171 %	73 %	323 %	84 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 567,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 357,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, soit une augmentation de 58,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des volumes pour des projets de prolongement de cycle de vie du parc de réacteurs CANDU^{MD}, combinée à la croissance continue des services d'énergie nucléaire au Royaume-Uni. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Énergie nucléaire a été de 56,3 % pour le deuxième trimestre de 2025.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 1 105,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 656,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, soit une augmentation de 68,5 %. Cette hausse est principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour la croissance des produits au cours du deuxième trimestre de 2025. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Énergie nucléaire a été de 65,7 % pour les six premiers mois de 2025. Le carnet de commandes du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 5 648,2 millions \$ au 30 juin 2025 comparativement à 1 748,5 millions \$ au 30 juin 2024, principalement en raison de l'ajout de projets de prolongement du cycle de vie du parc de réacteurs CANDU^{MD}.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 63,7 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 69,2 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 43,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024 (RAIIA sectoriel ajusté de 48,8 millions \$). L'augmentation s'explique principalement par un apport en produits plus élevé des activités CANDU^{MD}, en partie contrebalancée par une hausse des coûts indirects en lien avec la croissance des affaires.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 126,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 137,1 millions \$) pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 82,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2024 (RAIIA sectoriel ajusté de 92,3 millions \$). L'augmentation s'explique principalement par les mêmes facteurs susmentionnés pour la croissance du RAII sectoriel ajusté au cours du deuxième trimestre de 2025.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté à 25,4 % pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 21,8 % pour le deuxième trimestre de 2024. **Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté à 26,1 % pour les six premiers mois de 2025**, comparativement à 21,7 % pour les six premiers mois de 2024. La hausse était principalement attribuable à une augmentation des coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.3 LINXON

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant du secteur Linxon	216,3 \$	187,0 \$	440,1 \$	345,8 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon	11,2 \$	2,9 \$	21,5 \$	4,8 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Linxon (%)	5,2 %	1,6 %	4,9 %	1,4 %
Informations supplémentaires				
Carnet de commandes (aux 30 juin)	2 119,0 \$	1 654,9 \$	2 119,0 \$	1 654,9 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	53 %	206 %	97 %	162 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 216,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 187,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, soit une augmentation de 15,7 %, attribuable à une hausse du volume d'activité découlant de projets en Europe, ainsi qu'à une révision favorable des prévisions pour un projet quasi achevé aux États-Unis, contrebalancés en partie par une baisse du volume d'activité en Asie-Pacifique. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Linxon a été de 11,4 % pour le deuxième trimestre de 2025.

Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 440,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 345,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, soit une augmentation de 27,3 % surtout attribuable à une hausse du volume d'activité découlant principalement de projets en Europe, au Moyen-Orient et aux États-Unis, ainsi qu'à une révision favorable des prévisions pour un projet quasi achevé aux États-Unis, contrebalancés en partie par une baisse du volume d'activité en Asie-Pacifique. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Linxon a été de 22,6 % pour les six premiers mois de 2025. Le carnet de commandes du secteur Linxon a augmenté pour s'établir à 2 119,0 millions \$ au 30 juin 2025, comparativement à 1 654,9 millions \$ au 30 juin 2024, soit une augmentation de 28,0 %, en raison principalement de nouveaux projets aux États-Unis et en Europe.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon s'est chiffré à 11,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 2,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, principalement en raison d'un apport plus élevé et d'une amélioration des marges des activités en Europe, contrebalancés en partie par un apport moins élevé provenant de l'Asie-Pacifique.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon s'est chiffré à 21,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 4,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, pour les mêmes raisons susmentionnées pour la croissance du RAII sectoriel ajusté pour le deuxième trimestre de 2025.

4.1.4.4 PROJETS CMPF

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant du secteur Projets CMPF	50,8 \$	44,9 \$	83,7 \$	126,2 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF	(18,5) \$	(18,4) \$	(33,5) \$	(31,5) \$
Carnet de commandes (aux 30 juin)	149,6 \$	251,4 \$	149,6 \$	251,4 \$

Les produits provenant du secteur Projets CMPF se sont chiffrés à 50,8 millions \$ et à 83,7 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement, comparativement à 44,9 millions \$ et à 126,2 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement, un résultat qui témoigne de la diminution continue du carnet de commandes du secteur Projets CMPF en accord avec la stratégie de la Société visant à se retirer de ce secteur d'activité.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF s'est établi à un montant négatif de 18,5 millions \$ et à un montant négatif de 33,5 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 18,4 millions \$ et à un montant négatif de 31,5 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, respectivement. Le RAII sectoriel ajusté négatif pour toutes les périodes était principalement attribuable aux coûts indirects sectoriels liés aux efforts continus pour mener à bien les projets restants. Pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2024, ces facteurs étaient combinés à l'incidence négative nette de la révision d'estimations sur certains projets et certaines provisions, partiellement contrebalancée par l'issue favorable de la cession d'actifs non essentiels en mai 2024.

4.1.4.5 CAPITAL

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant du secteur Capital	22,7 \$	27,8 \$	36,5 \$	34,4 \$
RAII sectoriel ajusté provenant des investissements de Capital :				
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	13,5	11,8	13,5	11,8
Provenant d'autres investissements de Capital ⁽¹⁾	5,3	10,4	15,0	11,5
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital	18,8 \$	22,2 \$	28,5 \$	23,3 \$

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel ajusté provenant d'autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

Les produits provenant du secteur Capital pour le deuxième trimestre de 2025 ont diminué pour s'établir à 22,7 millions \$, comparativement à 27,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024, une diminution principalement attribuable à une baisse des apports de certains investissements au cours du deuxième trimestre de 2025, partiellement contrebalancée par un dividende plus élevé provenant de l'Autoroute 407 ETR.

Les produits provenant du secteur Capital pour les six premiers mois de 2025 ont augmenté pour s'établir à 36,5 millions \$, comparativement à 34,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2024. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence négative, au cours du premier trimestre de 2024, de la révision d'une estimation, au cours du même trimestre, pour un actif financier détenu par un des investissements de la Société et à un dividende plus élevé provenant de l'Autoroute 407 ETR au cours du deuxième trimestre de 2025, partiellement contrebalancés par une baisse des apports de certains investissements.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a diminué pour s'établir à 18,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, comparativement à 22,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. La baisse s'explique principalement par les mêmes facteurs que ceux mentionnés précédemment pour les produits.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a augmenté pour s'établir à 28,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 23,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2024. La hausse s'explique principalement par les mêmes facteurs que ceux mentionnés précédemment pour les produits.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté est présenté avant le gain sur cession d'un investissement de Capital, qui est présenté à la section 4.1.3.4.

Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)

Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

Le carnet de commandes provient principalement de trois principaux types de contrats : **les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats d'IAC normalisés et les contrats de construction CMPF.**

- **Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie** : Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont la plupart sont des ententes à prix forfaitaire assujetties à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.
- **Contrats d'IAC normalisés** : Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.
- **Contrats de construction CMPF** : Dans le cadre des contrats de construction CMPF, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé. Bien que ces projets soient à un prix forfaitaire, le montant des produits associés pourrait néanmoins varier en fonction des autorisations de modification, des réclamations ou d'autres modifications contractuelles, négociées ou autrement accordées, qui pourraient prendre diverses formes. Les projets de cette catégorie étaient tous à l'origine des contrats forfaitaires et, malgré le fait que dans certains cas ils ont été modifiés pour changer leur exposition au risque lié à l'aspect forfaitaire, ils continuent d'être présentés dans cette catégorie.

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur.

(EN MILLIONS \$) PAR SECTEUR	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024	30 JUIN 2024
Canada	7 965,8 \$	7 271,5 \$	7 602,8 \$
RUI	1 937,3	1 748,0	1 720,7
EUAL	1 779,4	1 576,3	1 520,8
AMOA	1 317,7	1 268,8	1 369,4
Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾	13 000,2 \$	11 864,5 \$	12 213,8 \$
Énergie nucléaire	5 648,2 \$	3 202,7 \$	1 748,5 \$
Linxon	2 119,0	2 130,6	1 654,9
Total AtkinsRéalis Services⁽¹⁾	20 767,4 \$	17 197,8 \$	15 617,1 \$
Projets CMPF	149,6 \$	234,3 \$	251,4 \$
Total SP&GP	20 917,0 \$	17 432,2 \$	15 868,5 \$
Capital⁽²⁾	23,0 \$	22,6 \$	22,0 \$
Total	20 939,9 \$	17 454,7 \$	15 890,5 \$

⁽¹⁾ Le carnet de commandes pour Services d'ingénierie Régions et pour Total AtkinsRéalis Services correspondent chacun à un total des mesures sectorielles et leur rapprochement avec le carnet de commandes consolidé est présenté dans ce tableau.

⁽²⁾ Le carnet de commandes provenant du secteur Capital représente le montant provenant d'une concession qui sera constaté comme produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients dans le secteur Capital.

Le carnet de commandes de la Société a augmenté pour s'établir à 20,9 milliards \$ au 30 juin 2025, comparativement à 17,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, en raison d'une augmentation dans les secteurs Énergie nucléaire, Canada, EUAL, RUI et AMAO, en partie contrebalancée par une diminution dans le secteur Projets CMPF.

CARNET DE COMMANDES PAR TYPE DE CONTRAT

Les tableaux suivants présentent les montants et la pondération des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF dans le carnet de commandes de chaque secteur au 30 juin 2025, au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2024.

AU 30 JUIN 2025 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Canada	7 965,8 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	1 937,3	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 779,4	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 155,4	88 %	162,4	12 %	—	— %
Services d'ingénierie Régions	12 837,9 \$	99 %	162,4 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	5 648,2 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Linxon	—	— %	2 119,0	100 %	—	— %
Total AtkinsRéalis Services	18 486,0 \$	89 %	2 281,4 \$	11 %	— \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	149,6 \$	100 %
Total SP&GP	18 486,0 \$	88 %	2 281,4 \$	11 %	149,6 \$	1 %
Capital	23,0 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	18 509,0 \$	88 %	2 281,4 \$	11 %	149,6 \$	1 %

AU 31 DÉCEMBRE 2024 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Canada	7 271,5 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	1 748,0	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 576,3	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 129,6	89 %	139,1	11 %	—	— %
Services d'ingénierie Régions	11 725,3 \$	99 %	139,1 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	3 202,7 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Linxon	2,1	— %	2 128,6	100 %	—	— %
Total AtkinsRéalis Services	14 930,1 \$	87 %	2 267,7 \$	13 %	— \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	234,3 \$	100 %
Total SP&GP	14 930,1 \$	86 %	2 267,7 \$	13 %	234,3 \$	1 %
Capital	22,6 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	14 952,7 \$	86 %	2 267,7 \$	13 %	234,3 \$	1 %

AU 30 JUIN 2024 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Canada	7 602,8 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	1 720,7	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 520,8	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 218,9	89 %	150,6	11 %	—	— %
Services d'ingénierie Régions	12 063,2 \$	99 %	150,6 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	1 748,5 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Linxon	2,2	— %	1 652,6	100 %	—	— %
Total AtkinsRéalis Services	13 813,9 \$	88 %	1 803,2 \$	12 %	— \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	251,4 \$	100 %
Total SP&GP	13 813,9 \$	87 %	1 803,2 \$	11 %	251,4 \$	2 %
Capital	22,0 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	13 835,9 \$	87 %	1 803,2 \$	11 %	251,4 \$	2 %

6 Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et des ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- **l'analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la présentation des **ressources financières** de la Société;
- la mise à jour sur la **dette et les accords de financement** de la Société et la présentation de ses **indicateurs de la gestion du capital**;
- la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- la présentation des **dividendes déclarés** et de **l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités** de la Société;
- l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société;
- l'examen de la **situation financière** de la Société au 30 juin 2025, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2024.

6.1 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(63,1) \$	(52,1) \$
Activités d'investissement	2 092,8	(2,9)
Activités de financement	(1 740,2)	1,2
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3,0)	0,5
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	286,5 \$	(53,2) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	666,6	473,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	953,1 \$	420,4 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 286,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à une diminution de 53,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, comme il est expliqué ci-dessous.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 63,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation de 52,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2024	(52,1) \$
Variation entre les six premiers mois de 2025 et les six premiers mois de 2024 :	
Augmentation du résultat net	2 261,9
Gain sur cession d'un investissement de Capital au cours des six premiers mois de 2025	(2 569,9)
Augmentation de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée en résultat net	333,2
Augmentation des intérêts payés	(12,7)
Augmentation du bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(8,8)
Diminution de la charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾	(10,3)
Diminution du bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5,4
Augmentation des coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net	58,4
Augmentation des coûts de restructuration et de transformation payés	(43,3)
Paielements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) au cours des six premiers mois de 2024	11,7
Variation nette du gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(17,3)
Changement provenant de la variation nette des autres provisions	11,1
Autres éléments	32,7
Variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	52,0 \$
Changement provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(63,1)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2025	(63,1) \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, la Société a modifié la présentation de ses régimes dont le paiement est fondé sur des actions en regroupant les rubriques « Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie » et « Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions » dans la rubrique « Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions ».

- **Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 300,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025,** comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 248,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2024.
- Comme il est indiqué à la note 10C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, **les flux de trésorerie nets affectés à la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se sont chiffrés à 363,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2025,** comparativement à des flux de trésorerie nets affectés de 300,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2024. Cette différence reflète une variation défavorable de l'actif sur contrats, des créances clients, des autres actifs financiers courants, des autres actifs non financiers courants et des autres passifs financiers courants, partiellement contrebalancée par une variation favorable des produits différés, des dettes fournisseurs et charges à payer et des autres passifs non financiers courants.
- En ce qui concerne les branches d'activité, AtkinsRéalis Services a généré des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 312,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 382,0 millions \$ générés pour les six premiers mois de 2024, alors que le secteur Projets CMPF a affecté des flux de trésorerie nets aux activités d'exploitation de 79,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à 160,9 millions \$ affectés pour les six premiers mois de 2024. Le solde restant de la variation des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation provenait du secteur Capital, des activités corporatives et des éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur constituent une mesure financière supplémentaire. Une explication de la composition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 9.2.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement se sont établis à 2 092,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement de 2,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les six premiers mois de 2024	(2,9) \$
Variation entre les six premiers mois de 2025 et les six premiers mois de 2024 :	
Augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles	(4,8)
Variation nette de trésorerie provenant des acquisitions d'entreprises	(440,1)
Produit de la cession de certains actifs non essentiels au cours des six premiers mois de 2024	(52,2)
Acquisition de placements à court terme au coût amorti au cours des six premiers mois de 2024	50,0
Diminution des placements à court terme au coût amorti au cours des six premiers mois de 2024	(12,5)
Entrée de trésorerie sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence au cours des six premiers mois de 2025	2 588,8
Frais connexes à la cession d'un investissement de Capital au cours des six premiers mois de 2025	(18,8)
Autres éléments	(14,8)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement pour les six premiers mois de 2025	2 092,8 \$

- Les entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne au cours des six premiers mois de 2025 étaient principalement liées au développement du réacteur nucléaire CANDU^{MD} MONARK^{MC}, qui a donné lieu à une sortie de trésorerie de 33,6 millions \$ au cours des six premiers mois de 2025 (six premiers mois de 2024 : 21,5 millions \$).
- L'entrée de trésorerie sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence au cours des six premiers mois de 2025 est liée à la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR (se reporter à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024).
- La variation nette de trésorerie provenant des acquisitions d'entreprises correspond à la variation entre la sortie nette des flux de trésorerie de 404,5 millions \$ liée à l'acquisition d'une participation de 70 % dans David Evans au cours du deuxième trimestre de 2025 et l'entrée nette des flux de trésorerie de 35,6 millions \$ provenant de l'acquisition, au cours du premier trimestre de 2024, d'entités chargées de l'exécution d'un contrat d'E&E avec Collectif Santé Montréal S.E.C. (« CSM S.E.C. »), d'une participation de 10 % dans CSM S.E.C. et d'un prêt à recevoir de CSM S.E.C., ajustée pour tenir compte de la trésorerie détenue par les entités acquises (se reporter aux notes 16 et 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024).
- En mai 2024, la Société a cédé certains actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis. Cette cession a donné lieu à une entrée de trésorerie d'environ 52,2 millions \$ (38,2 millions \$ US).
- Au cours du deuxième trimestre de 2024, la Société a acquis des placements à court terme évalués au coût amorti pour une sortie de trésorerie de 50 millions \$, dont 12,5 millions \$ sont arrivés à échéance au cours du même trimestre.

MONARK^{MC} est une marque de commerce de Candu Énergie inc., une filiale du Groupe AtkinsRéalis Inc.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement ont totalisé 1 740,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 1,2 million \$ pour les six premiers mois de 2024, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour les six premiers mois de 2024	1,2 \$
Variation entre les six premiers mois de 2025 et les six premiers mois de 2024 :	
Hausse du remboursement de la dette et du paiement au titre des frais d'émission de la dette	(569,4)
Baisse de l'augmentation de la dette	(392,5)
Hausse du rachat d'actions et paiement au titre des frais de transaction liés	(777,5)
Autres éléments	(2,0)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les six premiers mois de 2025	(1 740,2) \$

- Les sorties de trésorerie nettes attribuables à la facilité de crédit renouvelable de la Société étaient de néant pour les six premiers mois de 2025, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 329,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2024.
- Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a entièrement remboursé les emprunts contractés en vertu de son prêt de La Caisse d'un montant total en capital de 400 millions \$ et a entièrement remboursé les emprunts contractés en vertu de son emprunt à terme, qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, d'un montant total en capital de 500 millions \$ (se reporter à la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024).
- Au cours du premier trimestre de 2024, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, des débentures de série 8 d'un montant en capital de 400 millions \$. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ (se reporter à la section 6.3).
- Au cours des six premiers mois de 2025, la sortie de trésorerie pour le rachat d'actions et le paiement au titre des frais de transactions liés a totalisé 793,1 millions \$, principalement pour 8 973 058 actions de la Société rachetées pour annulation (six premiers mois de 2024 : 290 968 actions rachetées pour annulation pour une sortie de trésorerie de 15,6 millions \$). Se reporter à la section 6.7 pour plus de détails.
- La Société a émis 66 846 actions ordinaires au cours des six premiers mois de 2025 (six premiers mois de 2024 : 12 066 actions ordinaires) lors de l'exercice d'options sur actions attribuées dans le cadre de son régime d'options sur actions. Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 29 juillet 2025 était de 165 826 105, alors que 1 757 231 options sur actions étaient en circulation à la même date.
- Les dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis pour les six premiers mois de 2025 étaient de 7,0 millions \$**, un montant comparable à ceux payés pour la période correspondante de 2024 (se reporter à la section 6.6).
- La Société présente également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture dans son état de la situation financière pour les passifs issus des activités de financement pour les six mois terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 à la note 10D des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS)

Les flux de trésorerie disponibles (affectés), une mesure non conforme aux normes IFRS, sont calculés comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025	2024
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(63,1) \$	(52,1) \$
Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation ci-dessus	—	11,7
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles	(67,9)	(63,2)
Païement d'obligations locatives	(45,2)	(41,5)
Flux de trésorerie disponibles (affectés)⁽¹⁾	(176,3) \$	(145,0) \$

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure financière.

Les flux de trésorerie affectés de la Société se sont chiffrés à 176,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comparativement à des flux de trésorerie affectés de 145,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2024, ce qui s'explique principalement par une hausse des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation (nets des paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP)) combinée à l'augmentation de l'acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles pour les six premiers mois de 2025 comparativement aux six premiers mois de 2024.

6.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	953,1 \$	666,6 \$
Portion inutilisée de la facilité de crédit renouvelable engagée ⁽¹⁾⁽²⁾	1 635,9 \$	1 709,0 \$

⁽¹⁾ Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.

⁽²⁾ Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives.

Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 953,1 millions \$, comparativement à 666,6 millions \$ au 31 décembre 2024.

En outre, au 30 juin 2025, la Société avait une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant de 1 753,5 millions \$ en vertu de sa convention de crédit de 2022 (31 décembre 2024 : 1 800,0 millions \$), dont un montant de 1 635,9 millions \$ était inutilisé (31 décembre 2024 : 1 709,0 millions \$), et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques, incertitudes et limites, notamment, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2024, ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. Se reporter également à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2024 pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes auxquels la Société est exposée.

Par ailleurs, en raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et partenariats à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières et peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales et partenariats et a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

6.3 DETTE ET ACCORDS DE FINANCEMENT

CLAUDE FINANCIÈRE RESTRICTIVE

Au 30 juin 2025, la Société devait maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA (tel qu'il est défini dans l'entente de financement pertinente) ne dépassant pas 3,25 fois en vertu de la convention de crédit de 2022 de la Société (3,75 fois avant le remboursement en entier de l'emprunt à terme au cours du deuxième trimestre de 2025). La Société se conformait à cette clause restrictive au 30 juin 2025.

Le sens donné aux termes « dette nette avec recours » et « RAIIA » dans la convention de crédit de 2022 est différent de celui donné aux mesures financières du même nom utilisées dans le présent rapport de gestion. De plus, le calcul du ratio selon la clause restrictive tient compte de certaines informations financières qui ne sont pas présentées dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 et dans le présent rapport de gestion, ou qui ne sont pas considérées comme de la dette avec recours dans ces documents.

REMBOURSEMENT DU PRÊT DE LA CAISSE ET DE L'EMPRUNT À TERME

Au cours du deuxième trimestre de 2025, dans le cadre de la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions l'Autoroute 407 ETR, AtkinsRéalis a entièrement remboursé les emprunts contractés en vertu de son prêt de La Caisse d'un montant total en capital de 400 millions \$ et a entièrement remboursé les emprunts contractés en vertu de son emprunt à terme, qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, d'un montant total en capital 500 millions \$. Le prêt de La Caisse et l'emprunt à terme ont été remboursés avant leur échéance, soit en juillet 2026 pour le prêt de La Caisse et en mai 2027 pour l'emprunt à terme.

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au cours du premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, des débentures de série 8. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : (i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité de crédit renouvelable de la Société; et ii) aux fins générales de la Société. Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

6.4 INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-après.

RATIO DE LA DETTE NETTE AVEC RECOURS ET AVEC RECOURS LIMITÉ SUR LE RAIIA AJUSTÉ

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Ce ratio ne correspond pas au ratio prévu par les clauses financières restrictives dont il est question à la section 6.3. Il est calculé en comparant le montant net de la dette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée au RAIIA ajusté de la période correspondante de 12 mois, comme suit :

(EN MILLIONS \$, À L'EXCEPTION DU RATIO)	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024	30 JUIN 2024
Dette avec recours limité	— \$	399,0 \$	398,6 \$
Dette avec recours	695,3	1 193,4	1 492,2
Déduire :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	953,1	666,6	420,4
Dette nette avec recours et avec recours limité⁽¹⁾	(257,9) \$	925,8 \$	1 470,4 \$
RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs)⁽¹⁾	925,4 \$	826,5 \$	789,8 \$
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté⁽¹⁾	(0,3)	1,1	1,9

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté de la Société s'est établi à (0,3) au 30 juin 2025, comparativement à 1,1 au 31 décembre 2024 et à 1,9 au 30 juin 2024. La diminution entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 est attribuable à la hausse du RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs) combinée au remboursement de l'emprunt à terme et du prêt de La Caisse au cours du deuxième trimestre de 2025, combinés à l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

RENDMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière supplémentaire. Une définition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 9. **Le RCPMA s'est établi à 64,5 % pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2025**, comparativement à 9,1 %⁽¹⁾ pour la période correspondante de 2024.

⁽¹⁾ Le RCPMA pour la période correspondante de 2024 était auparavant de 9,4 %. Ce chiffre a été retraité, car la Société a relevé un ajustement lié à la comptabilisation des pertes fiscales non utilisées au 31 décembre 2022. Se reporter à la note 2C des états financiers annuels de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements.

6.5 NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 23 avril 2025, DBRS Limited a révisé à la hausse la cote de crédit de la Société, qui est passée de BB (élevée) à BBB (faible) et a maintenu ses perspectives positives. Il y a également eu une amélioration sur le plan des notations des émissions, qui sont passées de BB (élevées) à BBB (faibles), et les perspectives demeurent positives.

Le 13 juin 2025, Standard & Poor's a fait passer la cote de crédit et les notations des émissions de la Société de BB+ à BBB-. Les perspectives ont également été révisées pour passer de positives à stables.

6.6 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action ont été déclarés le 13 mars 2025 et le 14 mai 2025 et ont été versés le 10 avril 2025 et le 12 juin 2025, respectivement, comparativement à des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action déclarés le 1^{er} mars 2024 et le 15 mai 2024 et versés respectivement le 29 mars 2024 et le 12 juin 2024.

6.7 RACHAT D'ACTIONS

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 29 février 2024, la Bourse de Toronto a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 »), en vertu de laquelle la Société a été autorisée à racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 a débuté le 8 mars 2024 et s'est terminée le 7 mars 2025.

Le 13 mars 2025, la Bourse de Toronto a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société (l'« offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de 2025 »), en vertu de laquelle la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de 2025 a débuté le 17 mars 2025 et se terminera au plus tard le 16 mars 2026.

Au cours des six premiers mois de 2025, la Société a racheté et annulé 1 973 058 actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de 2025 (six premiers mois de 2024 : 290 968 actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024), ce qui a donné lieu à des sorties de trésorerie totalisant 154,9 millions \$ (six premiers mois de 2024 : 15,6 millions \$).

CONVENTION AVEC LA CAISSE

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a conclu une convention de gré à gré avec La Caisse en vue du rachat aux fins d'annulation de 7 000 000 actions ordinaires détenues par La Caisse au prix de 90,87 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale en trésorerie de 636,1 millions \$. L'Autorité des marchés financiers a accordé à la Société une dispense de l'application des règles sur les offres publiques de rachat prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables à la transaction.

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS AUTOMATIQUE

De temps à autre, la Société peut donner des instructions à un courtier désigné dans le cadre de son régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA ») afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la Société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la Société ne serait pas active sur le marché, conformément à des instructions qui sont alors irrévocables, mais sous réserve du respect de certaines conditions. Au 30 juin 2025, sur la base des instructions applicables à cette date, un passif pour les engagements de rachat en cours d'un montant de 95,0 millions \$ a été comptabilisé.

6.8 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les renseignements détaillés sur les diverses obligations contractuelles de la Société figurent dans la section 8.9 du rapport de gestion annuel de 2024 de la Société. Pour les six premiers mois de 2025, il n'y a eu aucune modification importante des obligations contractuelles de la Société, sauf en ce qui a trait à celles décrites aux présentes.

6.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 28 des états financiers annuels de 2024 et mises à jour lorsque requis à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024. Pour les six premiers mois de 2025, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

6.10 SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans la situation financière de la Société entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025.

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants	5 181,0 \$	4 657,5 \$	523,6 \$	L'augmentation des actifs courants était principalement attribuable à une hausse de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de l'actif sur contrats, des autres actifs financiers courants et des autres actifs non financiers courants, partiellement contrebalancée par une diminution des créances clients.
Actifs non courants	6 892,3	6 629,9	262,4	L'augmentation des actifs non courants était principalement attribuable à une hausse du goodwill et des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, en raison de l'acquisition de David Evans et de l'écart de change, des autres actifs non financiers non courants, des autres actifs financiers non courants et de l'actif au titre du droit d'utilisation, partiellement contrebalancée par une baisse de l'actif d'impôt sur le résultat différé et de la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services.
Total de l'actif	12 073,3 \$	11 287,3 \$	786,0 \$	
Passifs courants	4 881,6 \$	4 580,0 \$	301,6 \$	La hausse des passifs courants était principalement attribuable à l'augmentation de la dette à court terme et de la tranche courante de la dette à long terme, en raison du reclassement des débetures de série 7 échéant en juin 2026 à la tranche courante de la dette à long terme, combinée à une hausse des dettes fournisseurs et charges à payer, partiellement contrebalancées par une baisse des produits différés et de la tranche à court terme des provisions.
Passifs non courants	1 861,1	2 918,3	(1 057,2)	La diminution des passifs non courants était attribuable à une baisse surtout de la dette à long terme en raison du remboursement du prêt de La Caisse et de l'emprunt à terme ainsi que du reclassement des débetures de série 7 échéant en juin 2026 à la tranche courante de la dette à long terme, une baisse partiellement contrebalancée par une hausse principalement de la tranche à long terme des provisions et du passif d'impôt sur le résultat différé.
Total du passif	6 742,7 \$	7 498,2 \$	(755,6) \$	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis	5 264,0 \$	3 773,1 \$	1 491,0 \$	La hausse était principalement attribuable au résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis, partiellement contrebalancée par le coût des actions rachetées et annulées et l'obligation en vertu du RAAA.
Participations ne donnant pas le contrôle	66,6	16,0	50,6	L'augmentation des participations ne donnant pas le contrôle est principalement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de David Evans au cours du deuxième trimestre de 2025.
Total des capitaux propres	5 330,6 \$	3 789,1 \$	1 541,5 \$	
Total du passif et des capitaux propres	12 073,3 \$	11 287,3 \$	786,0 \$	

FONDS DE ROULEMENT

(EN MILLIONS \$, SAUF RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	30 JUIN 2025	31 DÉCEMBRE 2024	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Fonds de roulement ⁽¹⁾	299,5 \$	77,5 \$	222,0 \$	L'augmentation du fonds de roulement était principalement attribuable à la hausse de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de l'actif sur contrats, des autres actifs financiers courants et des autres actifs non financiers courants, combinée à une baisse des produits différés et de la tranche courante des provisions, partiellement contrebalancées principalement par une baisse des créances clients combinée à une hausse de la dette à court terme et de la tranche courante de la dette à long terme, ainsi que des dettes fournisseurs et charges à payer.
Ratio du fonds de roulement ⁽¹⁾	1,06	1,02	0,04	

⁽¹⁾ Mesures financières supplémentaires. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

7 Transactions entre parties liées

La Société présente l'information sur ses transactions entre parties liées, telles que définies à l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, cette note étant incorporée par renvoi dans ce rapport de gestion.

8 Méthodes comptables et modifications

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 pour le détail des informations fournies par la Société sur les méthodes comptables significatives ainsi que sur les changements, le cas échéant.



Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

La section suivante présente des informations concernant les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières qu'utilise la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des Normes IFRS de comptabilité. De plus, des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures et ratios financiers additionnels conformes aux normes IFRS de comptabilité, des mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles et d'autres informations non financières sont présentés séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

Le Règlement 52-112 sur *l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le « Règlement 52-112 ») définit un « total des mesures sectorielles » comme une mesure financière présentée par un émetteur qui est: i) un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter d'une entité, ii) n'est pas une composante d'un poste des états financiers de base de l'entité, iii) est présentée dans les notes aux états financiers de l'entité et iv) n'est pas présentée dans les états financiers de base de l'entité. Les produits, le RAII sectoriel ajusté et le carnet de commandes pour les Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéalis Services sont, chacun, un total de mesures financières sectorielles, tel que défini par le Règlement 52-112.

9.1 PERFORMANCE

Le résultat dilué par action ajusté se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (le cas échéant, provenant des activités poursuivies), divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis en tenant compte de la dilution. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets annuels et des prévisions d'exploitation trimestrielles. Le RAIIA ajusté découle du RAIIA (le cas échéant, des activités poursuivies) et exclut, lorsque cela s'applique pour une période donnée, les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts), les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions) et les frais connexes à l'acquisition et coûts

d'intégration. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

Le ratio du RAIIA ajusté sur les produits est un ratio non conforme aux normes IFRS basé sur le RAIIA ajusté, une mesure financière non conforme aux normes IFRS, et sur les produits. La direction croit que cette mesure est utile puisqu'elle est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité, et pour le calcul du ratio du RAIIA ajusté sur les produits.

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (le cas échéant, des activités poursuivies), ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement, lorsque cela s'applique pour une période donnée, sont les coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts), l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions) et les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et du résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

Le ratio des octrois sur les produits est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions et des cessions pour la même période. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la même période. Il est à noter que le montant des produits utilisé pour calculer ce ratio inclut uniquement les produits qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), qui sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024. Se reporter à la [section 9.4.3](#) pour le calcul du ratio des octrois sur les produits pour certains secteurs pour lesquels la Société estime que cette mesure est la plus pertinente.

Le RAIIA est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat (le cas échéant, des activités poursuivies) avant les charges financières nettes (produits financiers nets), les impôts sur le résultat et les amortissements. Par conséquent, cette mesure financière permet la comparabilité des résultats d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les effets des éléments habituellement associés aux activités d'investissement et de financement. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cet élément des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de ces risques sous-jacents. La Société croit que cette mesure financière est utile pour comparer sa rentabilité à une mesure de ses capitaux propres excluant certains éléments de volatilité. Se reporter à la [section 6.4](#).

Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté (tel qu'il est défini à la note 4 des états financiers annuels de 2024) qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.4](#) pour un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté, du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité de certains secteurs de la Société, soit les secteurs Canada, RUI, EUAL, AMOA et Énergie nucléaire, et qui, de l'avis de la direction, facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période. Se reporter à la [section 9.4.6](#) pour le calcul de ce ratio.

Les produits sectoriels nets sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients pour les secteurs Canada, RUI, EUAL, AMOA et Énergie nucléaire. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.6](#) pour un rapprochement de cette mesure et des produits sectoriels.

9.2 LIQUIDITÉ

Le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir en trésorerie les créances clients et l'actif sur contrats des Services d'ingénierie Régions, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours. La Société effectue un suivi serré de cette mesure afin d'assurer le recouvrement en temps opportun et de saines liquidités des Services d'ingénierie Régions. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs puisqu'elle démontre la capacité des Services d'ingénierie Régions à convertir en temps opportun ses produits gagnés en trésorerie. Se reporter à la [section 4.1.4.1](#) pour le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions.

Les flux de trésorerie disponibles (affectés) sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, dont sont soustraits l'acquisition d'immobilisations corporelles et les entrées d'immobilisations incorporelles, ainsi que le paiement d'obligations locatives, et auxquels sont réintégrés les paiements liés au règlement des accusations fédérales avec

le Service des poursuites pénales du Canada (« SPPC ») et à l'Accord de Réparation avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») inclus dans les activités d'exploitation. Il est à noter que les montants dus en vertu du règlement des accusations fédérales avec le SPPC et de l'Accord de Réparation avec le DPCP étaient payés en totalité au 31 décembre 2024. Les dépenses d'investissement liées aux immobilisations incorporelles ont été ajoutées à la définition de cette mesure financière non conforme aux normes IFRS au cours du deuxième trimestre de 2024 pour faire suite au changement de présentation adopté pour le tableau des flux de trésorerie de la Société avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024, avec retraitement des chiffres comparatifs. Les dépenses d'investissement liées aux immobilisations incorporelles sont prises en compte dans le calcul des flux de trésorerie disponibles (affectés), puisqu'elles sont de nature similaire à l'acquisition d'immobilisations corporelles déjà comprise dans la définition, à la différence qu'elles s'appliquent à des immobilisations incorporelles. AtkinsRéalis est d'avis que les flux de trésorerie disponibles (affectés) constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Cette mesure non conforme aux normes IFRS exclut l'incidence du règlement des accusations fédérales (SPPC) (se reporter à la note 17 des états financiers annuels de 2024) et des paiements effectués en vertu de l'Accord de Réparation (DPCP) (se reporter à la note 31 des états financiers annuels de 2024), qui sont inclus dans les activités d'exploitation puisque la Société estime que ces éléments ne sont pas représentatifs de sa capacité à générer des flux de trésorerie provenant de ses activités courantes. Les ajustements pour ces deux éléments ne sont plus applicables pour les périodes débutant à compter du 1^{er} janvier 2025, étant donné qu'ils ont tous les deux été payés en totalité au 31 décembre 2024. Se reporter à la [section 6.1](#) pour un rapprochement des flux de trésorerie disponibles (affectés) et des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis, deux mesures non conformes aux normes IFRS. La Société est d'avis qu'un tel ratio est utile pour analyser la capacité de la Société à convertir sa rentabilité en trésorerie. Se reporter à la [section 9.4.7](#) pour le calcul de ce ratio.

Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur constituent une mesure financière supplémentaire dont la composition est identique à celle des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation présentés dans les états financiers, sauf qu'elle est fournie par branche d'activité/secteur par opposition à une version consolidée. Comme il est décrit ailleurs dans le présent rapport de gestion, la branche d'activité AtkinsRéalis Services comprend les secteurs suivants : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire et Linxon. La Société croit qu'il est utile pour les investisseurs de fournir cette mesure financière supplémentaire par branche d'activité/secteur en raison de l'importance de la branche d'activité AtkinsRéalis Services pour la Société et qu'il est également pertinent et utile pour les investisseurs de présenter cette mesure pour les services d'ingénierie de base de la Société sans inclure les éléments des secteurs Projets CMPF et Capital, les éléments des activités corporatives ainsi que les éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. La Société croit également qu'il est pertinent et utile de présenter cette mesure financière supplémentaire pour les Projets CMPF alors que la Société achève les projets de ce secteur. Ces mesures sont présentées à la [section 6.1](#).

La dette nette avec recours et avec recours limité est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société, en excluant les obligations locatives et l'endettement lié au financement sans recours. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de cette mesure non conforme aux normes IFRS.

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIIA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette avec recours et avec recours limité découlant de ses activités poursuivies. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de ce ratio non conforme aux normes IFRS.

Le fonds de roulement se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et **le ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le total de ses passifs courants. Cette mesure et ce ratio sont des mesures financières supplémentaires utilisées pour comparer les actifs courants de la Société avec ses passifs courants et sont considérés comme des mesures utiles pour analyser les liquidités de la Société. Ces mesures sont présentées à la [section 6.10](#).

9.3 AUTRE

La croissance (contraction) interne des produits (exprimée en dollars) est une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant à la variation des produits au cours d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change survenues au cours de cette même période. Cette mesure non conforme aux normes IFRS est utilisée pour analyser la variation des produits d'une période à l'autre, en excluant l'incidence des acquisitions et des cessions ainsi que des fluctuations de taux de change afin de faciliter la comparaison des produits d'une période à l'autre sans tenir compte de ces éléments qui ne sont pas liés à la performance intrinsèque d'AtkinsRéalis sur une base « normalisée ». Ni la croissance (contraction) interne des produits ni le ratio de croissance (contraction) interne des produits n'ont de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment; de ce fait, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Se reporter à la [section 9.4.5](#) pour le calcul de la croissance (contraction) interne des produits et du **ratio de croissance (contraction) interne des produits**.

9.4 RAPPROCHEMENTS

L'objectif de la présente section est de fournir un rapprochement quantitatif entre certaines mesures non conformes aux normes IFRS et la mesure la plus comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, et de présenter le calcul sous-jacent de certains ratios non conformes aux normes IFRS.

9.4.1 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025				2024			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			2 317,5 \$	13,32 \$			82,2 \$	0,47 \$
Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation	34,0 \$	(3,2) \$	30,8 \$		(0,4) \$	— \$	(0,4) \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	26,6	(5,4)	21,2		21,0	(4,1)	16,9	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	7,2	—	7,2		0,6	—	0,6	
Gain sur cession d'un investissement de Capital	(2 569,9)	333,1	(2 236,8)		—	—	—	
Total des ajustements	(2 502,2) \$	324,5 \$	(2 177,7) \$	(12,52) \$	21,1 \$	(4,1) \$	17,1 \$	0,10 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			139,8 \$	0,80 \$			99,3 \$	0,56 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			2 241,7 \$	12,89 \$			13,9 \$	0,08 \$
Déduire :								
Gain sur cession d'un investissement de Capital déjà pris en compte ci-dessus	(2 569,9) \$	333,1 \$	(2 236,8) \$		— \$	— \$	— \$	
Total des ajustements	(2 569,9) \$	333,1 \$	(2 236,8) \$	(12,86) \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			4,8 \$	0,03 \$			13,9 \$	0,08 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP			135,0 \$	0,78 \$			85,3 \$	0,49 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

	2025				2024			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			2 386,6 \$	13,67 \$			127,7 \$	0,73 \$
Coûts de restructuration et de transformation	62,5 \$	(10,3) \$	52,2 \$		4,1 \$	(1,1) \$	3,0 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	46,1	(9,2)	36,9		41,9	(8,1)	33,8	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	10,9	—	10,9		0,9	—	0,9	
Gain sur cession d'un investissement de Capital	(2 569,9)	333,1	(2 236,8)		—	—	—	
Total des ajustements	(2 450,5) \$	313,6 \$	(2 136,9) \$	(12,24) \$	46,9 \$	(9,3) \$	37,7 \$	0,21 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			249,8 \$	1,43 \$			165,4 \$	0,94 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			2 251,1 \$	12,89 \$			6,2 \$	0,04 \$
Déduire :								
Gain sur cession d'un investissement de Capital déjà pris en compte ci-dessus	(2 569,9) \$	333,1 \$	(2 236,8) \$		— \$	— \$	— \$	
Total des ajustements	(2 569,9) \$	333,1 \$	(2 236,8) \$	(12,81) \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de Capital			14,3 \$	0,08 \$			6,2 \$	0,04 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant de SP&GP			235,5 \$	1,35 \$			159,2 \$	0,91 \$

9.4.2 RAIIA, RAIIA AJUSTÉ ET RATIO DU RAIIA AJUSTÉ SUR LES PRODUITS CONSOLIDÉS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)						
	2025			2024		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits	2 692,3 \$	22,7 \$	2 715,0 \$	2 336,2 \$	27,8 \$	2 364,0 \$
Résultat net	79,3 \$	2 241,7 \$	2 321,0 \$	69,2 \$	13,9 \$	83,1 \$
Charges financières nettes	38,5	0,8	39,2	41,9	1,4	43,3
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	12,3	339,3	351,6	14,3	(0,2)	14,1
RAII	130,1 \$	2 581,7 \$	2 711,8 \$	125,4 \$	15,1 \$	140,5 \$
Amortissements	73,4 \$	— \$	73,4 \$	62,1 \$	— \$	62,1 \$
RAIIA	203,4 \$	2 581,7 \$	2 785,2 \$	187,4 \$	15,1 \$	202,6 \$
Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation	34,0 \$	— \$	34,0 \$	(0,4) \$	— \$	(0,4) \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	7,2	—	7,2	0,6	—	0,6
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	(2 569,9)	(2 569,9)	—	—	—
RAIIA ajusté	244,6 \$	11,8 \$	256,4 \$	187,6 \$	15,1 \$	202,7 \$
Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (%)	9,1 %	51,8 %	9,4 %	8,0 %	54,4 %	8,6 %

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)						
	2025			2024		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits	5 224,1 \$	36,5 \$	5 260,6 \$	4 593,9 \$	34,4 \$	4 628,3 \$
Résultat net	140,5 \$	2 251,1 \$	2 391,6 \$	123,5 \$	6,2 \$	129,7 \$
Charges financières nettes	75,3	1,5	76,8	78,4	2,9	81,3
Charge d'impôts sur le résultat	33,1	331,8	364,9	31,6	—	31,7
RAII	248,8 \$	2 584,4 \$	2 833,2 \$	233,5 \$	9,2 \$	242,7 \$
Amortissements	133,8 \$	— \$	133,8 \$	123,9 \$	— \$	123,9 \$
RAIIA	382,7 \$	2 584,4 \$	2 967,1 \$	357,4 \$	9,2 \$	366,6 \$
Coûts de restructuration et de transformation	62,5 \$	— \$	62,5 \$	4,1 \$	— \$	4,1 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	10,9	—	10,9	0,9	—	0,9
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	(2 569,9)	(2 569,9)	—	—	—
RAIIA ajusté	456,1 \$	14,5 \$	470,5 \$	362,4 \$	9,2 \$	371,6 \$
Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (%)	8,7 %	39,6 %	8,9 %	7,9 %	26,9 %	8,0 %

9.4.3 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	7 955,3	\$ 1 832,2	\$ 1 674,0	\$ 1 254,1	\$ 12 715,6	\$ 5 248,1	\$ 2 220,7	\$ 20 184,4
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	376,6	772,1	301,2	371,9	1 821,7	963,9	114,6	2 900,2
Ajouter : carnet de commandes d'un regroupement d'entreprises pendant la période	—	—	316,3	—	316,3	—	—	316,3
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	366,1	667,0	512,1	308,2	1 853,4	563,8	216,3	2 633,5
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 965,8	\$ 1 937,3	\$ 1 779,4	\$ 1 317,7	\$ 13 000,2	\$ 5 648,2	\$ 2 119,0	\$ 20 767,4
Ratio des octrois sur les produits (%)	103 %	116 %	59 %	121 %	98 %	171 %	53 %	110 %

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2024							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	7 282,4	\$ 1 688,3	\$ 1 574,6	\$ 1 423,8	\$ 11 969,1	\$ 1 844,2	\$ 1 457,2	\$ 15 270,5
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	692,8	631,5	381,8	281,1	1 987,2	254,8	384,6	2 626,7
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	372,4	599,2	435,5	335,4	1 742,5	350,6	187,0	2 280,1
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 602,8	\$ 1 720,7	\$ 1 520,8	\$ 1 369,4	\$ 12 213,8	\$ 1 748,5	\$ 1 654,9	\$ 15 617,1
Ratio des octrois sur les produits (%)	186 %	105 %	88 %	84 %	114 %	73 %	206 %	115 %

⁽¹⁾ Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	7 271,5	\$ 1 748,0	\$ 1 576,3	\$ 1 268,8	\$ 11 864,5	\$ 3 202,7	\$ 2 130,6	\$ 17 197,8
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	1 386,1	1 514,9	831,0	674,7	4 406,6	3 542,2	428,5	8 377,3
Ajouter : carnet de commandes d'un regroupement d'entreprises pendant la période	—	—	316,3	—	316,3	—	—	316,3
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	691,8	1 325,5	944,3	625,7	3 587,2	1 096,7	440,1	5 124,1
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 965,8	\$ 1 937,3	\$ 1 779,4	\$ 1 317,7	\$ 13 000,2	\$ 5 648,2	\$ 2 119,0	\$ 20 767,4
Ratio des octrois sur les produits (%)	200 %	114 %	88 %	108 %	123 %	323 %	97 %	163 %

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2024							
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services
Carnet de commandes – au début de la période	5 935,3	\$ 1 401,9	\$ 1 550,7	\$ 1 564,7	\$ 10 452,6	\$ 1 854,0	\$ 1 439,2	\$ 13 745,8
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	992,0	1 522,2	821,5	465,3	3 801,0	536,1	561,4	4 898,5
Ajouter : carnet de commandes d'un regroupement d'entreprises pendant la période	1 418,8	—	—	—	1 418,8	—	—	1 418,8
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	743,3	1 203,4	851,3	660,6	3 458,6	641,6	345,8	4 446,0
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 602,8	\$ 1 720,7	\$ 1 520,8	\$ 1 369,4	\$ 12 213,8	\$ 1 748,5	\$ 1 654,9	\$ 15 617,1
Ratio des octrois sur les produits (%)	133 %	126 %	96 %	70 %	110 %	84 %	162 %	110 %

⁽¹⁾ Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

9.4.4 RAlIA sectoriel ajusté

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	26,3 \$	78,0 \$	43,3 \$	23,5 \$	171,2 \$	63,7 \$	11,2 \$	246,1 \$	(18,5) \$	18,8 \$	2 465,4 \$	2 711,8 \$
Amortissements	6,2	14,1	10,9	7,1	38,3	5,4	0,9	44,6	0,4	—		
RAIIA sectoriel ajusté	32,5 \$	92,1 \$	54,3 \$	30,6 \$	209,4 \$	69,2 \$	12,0 \$	290,6 \$	(18,1) \$	18,8 \$		

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2024											
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	17,1 \$	68,0 \$	36,2 \$	36,1 \$	157,4 \$	43,4 \$	2,9 \$	203,8 \$	(18,4) \$	22,2 \$	(67,0) \$	140,5 \$
Amortissements	6,6	12,4	7,6	5,5	32,1	5,3	1,0	38,4	1,6	—		
RAIIA sectoriel ajusté	23,6 \$	80,4 \$	43,8 \$	41,6 \$	189,5 \$	48,8 \$	4,0 \$	242,2 \$	(16,8) \$	22,2 \$		

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAlI sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAlI sectoriel ajusté et du RAlI consolidé de la Société.

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025	2024
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	36,8 \$	45,9 \$
Coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation	34,0	(0,4)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	26,6	21,0
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	7,2	0,6
Gain sur cession d'un investissement de Capital	(2 569,9)	—
Activités du siège social et autres	(2 465,4) \$	67,0 \$

SIX MOIS TERMINÉS
LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

2025												
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	42,6 \$	153,1 \$	82,8 \$	43,5 \$	322,0 \$	126,4 \$	21,5 \$	469,9 \$	(33,5) \$	28,5 \$	2 368,2 \$	2 833,2 \$
Amortissements	12,2	27,6	18,5	13,0	71,3	10,8	1,8	83,8	0,9	—		
RAIIA sectoriel ajusté	54,8 \$	180,7 \$	101,3 \$	56,6 \$	393,3 \$	137,1 \$	23,4 \$	553,8 \$	(32,5) \$	28,5 \$		

SIX MOIS TERMINÉS
LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

2024												
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Linxon	Total AtkinsRéalis Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	33,0 \$	129,1 \$	75,5 \$	65,8 \$	303,4 \$	82,4 \$	4,8 \$	390,6 \$	(31,5) \$	23,3 \$	(139,8) \$	242,7 \$
Amortissements	12,3	25,5	14,4	10,6	62,9	9,9	2,0	74,8	5,1	—		
RAIIA sectoriel ajusté	45,3 \$	154,5 \$	89,9 \$	76,5 \$	366,3 \$	92,3 \$	6,8 \$	465,4 \$	(26,4) \$	23,3 \$		

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

	2025	2024
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	82,3 \$	92,8 \$
Coûts de restructuration et de transformation	62,5	4,1
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	46,1	41,9
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	10,9	0,9
Gain sur cession d'un investissement de Capital	(2 569,9)	—
Activités du siège social et autres	(2 368,2) \$	139,8 \$

9.4.5 CROISSANCE (CONTRACTION) INTERNE DES PRODUITS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2025	Produits de 2024	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Canada	366,1 \$	372,4 \$	(6,3) \$	0,2 \$	(2,7) \$	(3,8) \$
RUI	670,3	603,0	67,3	39,6	—	27,7
EUAL	512,1	435,6	76,5	3,2	86,1	(12,8)
AMOA	309,4	335,7	(26,3)	3,6	—	(29,9)
Services d'ingénierie Régions	1 857,9	1 746,6	111,2	46,6	83,4	(18,8)
Énergie nucléaire	567,3	357,6	209,7	8,2	—	201,5
Linxon	216,3	187,0	29,3	8,0	—	21,3
Total AtkinsRéalis Services	2 641,5 \$	2 291,3 \$	350,2 \$	62,9 \$	83,4 \$	204,0 \$

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Produits de 2025	Produits de 2024	Variation (%)	Incidence du change (%)	Incidence des acquisitions et cessions (%)	Croissance (contraction) interne des produits (%)
Canada	366,1 \$	372,4 \$	(1,7) %	0,1 %	(0,7) %	(1,0) %
RUI	670,3	603,0	11,2 %	6,6 %	— %	4,6 %
EUAL	512,1	435,6	17,6 %	0,7 %	19,8 %	(2,9) %
AMOA	309,4	335,7	(7,8) %	1,1 %	— %	(8,9) %
Services d'ingénierie Régions	1 857,9	1 746,6	6,4 %	2,7 %	4,8 %	(1,1) %
Énergie nucléaire	567,3	357,6	58,6 %	2,3 %	— %	56,3 %
Linxon	216,3	187,0	15,7 %	4,3 %	— %	11,4 %
Total AtkinsRéalis Services	2 641,5 \$	2 291,3 \$	15,3 %	2,7 %	3,6 %	8,9 %

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2024	Produits de 2023	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance interne des produits
Canada	372,4 \$	358,1 \$	14,3 \$	0,4 \$	9,5 \$	4,4 \$
RUI	603,0	595,3	7,6	15,7	(42,2)	34,1
EUAL	435,6	382,5	53,0	6,1	—	46,9
AMOA	335,7	229,0	106,7	4,2	—	102,5
Services d'ingénierie Régions	1 746,6	1 565,0	181,6	26,4	(32,7)	187,9
Énergie nucléaire	357,6	251,2	106,4	3,6	—	102,8
Linxon	187,0	142,2	44,7	2,9	—	41,8
Total AtkinsRéalis Services	2 291,3 \$	1 958,5 \$	332,8 \$	33,0 \$	(32,7) \$	332,5 \$

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Produits de 2024	Produits de 2023	Variation (%)	Incidence du change (%)	Incidence des acquisitions et cessions (%)	Croissance interne des produits (%)
Canada	372,4 \$	358,1 \$	4,0 %	0,1 %	2,6 %	1,2 %
RUI	603,0	595,3	1,3 %	2,6 %	(7,1) %	5,7 %
EUAL	435,6	382,5	13,9 %	1,6 %	— %	12,3 %
AMOA	335,7	229,0	46,6 %	1,8 %	— %	44,7 %
Services d'ingénierie Régions	1 746,6	1 565,0	11,6 %	1,7 %	(2,1) %	12,0 %
Énergie nucléaire	357,6	251,2	42,4 %	1,5 %	— %	40,9 %
Linxon	187,0	142,2	31,5 %	2,1 %	— %	29,4 %
Total AtkinsRéalis Services	2 291,3 \$	1 958,5 \$	17,0 %	1,7 %	(1,7) %	17,0 %

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2025	Produits de 2024	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Canada	691,8 \$	743,3 \$	(51,5) \$	1,4 \$	4,4 \$	(57,2) \$
RUI	1 331,1	1 209,9	121,2	74,5	—	46,7
EUAL	944,2	851,3	92,9	23,4	86,1	(16,5)
AMOA	627,5	661,1	(33,7)	24,2	—	(57,8)
Services d'ingénierie Régions	3 594,7	3 465,7	129,0	123,4	90,4	(84,8)
Énergie nucléaire	1 105,6	656,2	449,4	18,4	—	431,0
Linxon	440,1	345,8	94,3	16,2	—	78,2
Total AtkinsRéalis Services	5 140,4 \$	4 467,7 \$	672,7 \$	157,9 \$	90,4 \$	424,4 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Produits de 2025	Produits de 2024	Variation (%)	Incidence du change (%)	Incidence des acquisitions et cessions (%)	Croissance (contraction) interne des produits (%)
Canada	691,8 \$	743,3 \$	(6,9) %	0,2 %	0,6 %	(7,7) %
RUI	1 331,1	1 209,9	10,0 %	6,2 %	— %	3,9 %
EUAL	944,2	851,3	10,9 %	2,7 %	10,1 %	(1,9) %
AMOA	627,5	661,1	(5,1) %	3,7 %	— %	(8,7) %
Services d'ingénierie Régions	3 594,7	3 465,7	3,7 %	3,6 %	2,6 %	(2,4) %
Énergie nucléaire	1 105,6	656,2	68,5 %	2,8 %	— %	65,7 %
Linxon	440,1	345,8	27,3 %	4,7 %	— %	22,6 %
Total AtkinsRéalis Services	5 140,4 \$	4 467,7 \$	15,1 %	3,5 %	2,0 %	9,5 %

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2024	Produits de 2023	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance interne des produits
Canada	743,3 \$	658,7 \$	84,6 \$	0,4 \$	14,2 \$	70,0 \$
RUI	1 209,9	1 190,0	19,9	39,5	(82,4)	62,9
EUAL	851,3	750,4	101,0	5,2	—	95,7
AMOA	661,1	436,1	225,0	2,7	—	222,3
Services d'ingénierie Régions	3 465,7	3 035,1	430,6	47,8	(68,2)	451,0
Énergie nucléaire	656,2	495,5	160,7	6,9	—	153,8
Linxon	345,8	263,8	82,0	4,1	—	78,0
Total AtkinsRéalis Services	4 467,7 \$	3 794,4 \$	673,3 \$	58,7 \$	(68,2) \$	682,7 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Produits de 2024	Produits de 2023	Variation (%)	Incidence du change (%)	Incidence des acquisitions et cessions (%)	Croissance interne des produits (%)
Canada	743,3 \$	658,7 \$	12,8 %	0,1 %	2,2 %	10,6 %
RUI	1 209,9	1 190,0	1,7 %	3,3 %	(6,9) %	5,3 %
EUAL	851,3	750,4	13,5 %	0,7 %	— %	12,8 %
AMOA	661,1	436,1	51,6 %	0,6 %	— %	51,0 %
Services d'ingénierie Régions	3 465,7	3 035,1	14,2 %	1,6 %	(2,2) %	14,9 %
Énergie nucléaire	656,2	495,5	32,4 %	1,4 %	— %	31,0 %
Linxon	345,8	263,8	31,1 %	1,5 %	— %	29,6 %
Total AtkinsRéalis Services	4 467,7 \$	3 794,4 \$	17,7 %	1,5 %	(1,8) %	18,0 %

9.4.6 PRODUITS SECTORIELS NETS ET RATIO DU RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ SUR LES PRODUITS SECTORIELS NETS POUR LES SERVICES D'INGÉNIEURIE RÉGIONS ET POUR LES SECTEURS CANADA, RUI, EUAL, AMOA ET ÉNERGIE NUCLÉAIRE

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Total des produits – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	1 857,9 \$	1 746,6 \$	3 594,7 \$	3 465,7 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	523,4	502,1	1 018,6	1 045,5
Total des produits sectoriels nets – Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾	1 334,5 \$	1 244,5 \$	2 576,1 \$	2 420,2 \$
Total du RAIIA sectoriel ajusté – Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾	209,4 \$	189,5 \$	393,3 \$	366,3 \$
Total du ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾ (%)	15,7 %	15,2 %	15,3 %	15,1 %

⁽¹⁾ Les Services d'ingénierie Régions comprennent les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits – Canada	366,1 \$	372,4 \$	691,8 \$	743,3 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Canada	150,9	152,7	273,3	337,7
Produits sectoriels nets – Canada	215,2 \$	219,7 \$	418,6 \$	405,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté – Canada	32,5 \$	23,6 \$	54,8 \$	45,3 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Canada (%)	15,1 %	10,8 %	13,1 %	11,2 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits – RUI	670,3 \$	603,0 \$	1 331,1 \$	1 209,9 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – RUI	135,9	123,8	270,6	251,1
Produits sectoriels nets – RUI	534,4 \$	479,1 \$	1 060,6 \$	958,8 \$
RAIIA sectoriel ajusté – RUI	92,1 \$	80,4 \$	180,7 \$	154,5 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – RUI (%)	17,2 %	16,8 %	17,0 %	16,1 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits – EUAL	512,1 \$	435,6 \$	944,2 \$	851,3 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – EUAL	115,3	100,3	220,3	201,8
Produits sectoriels nets – EUAL	396,8 \$	335,2 \$	723,9 \$	649,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté – EUAL	54,3 \$	43,8 \$	101,3 \$	89,9 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – EUAL (%)	13,7 %	13,1 %	14,0 %	13,8 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits – AMOA	309,4 \$	335,7 \$	627,5 \$	661,1 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – AMOA	121,3	125,2	254,4	255,0
Produits sectoriels nets – AMOA	188,1 \$	210,5 \$	373,1 \$	406,2 \$
RAIIA sectoriel ajusté – AMOA	30,6 \$	41,6 \$	56,6 \$	76,5 \$
Ratio du RIIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – AMOA (%)	16,3 %	19,8 %	15,2 %	18,8 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024	2025	2024
Produits – Énergie nucléaire	567,3 \$	357,6 \$	1 105,6 \$	656,2 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Énergie nucléaire	295,3	133,8	580,2	231,0
Produits sectoriels nets – Énergie nucléaire	272,0 \$	223,8 \$	525,4 \$	425,2 \$
RAIIA sectoriel ajusté – Énergie nucléaire	69,2 \$	48,8 \$	137,1 \$	92,3 \$
Ratio du RIIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Énergie nucléaire (%)	25,4 %	21,8 %	26,1 %	21,7 %

9.4.7 RATIO DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS) SUR LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽¹⁾	(176,3) \$	(145,0) \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis ⁽²⁾	249,8 \$	165,4 \$
Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (%)	(70,6) %	(87,7) %

⁽¹⁾ Se reporter à la section 6.1 pour un rapprochement quantitatif entre les flux de trésorerie disponibles (affectés) et les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

⁽²⁾ Se reporter à la section 9.4.1 pour un rapprochement quantitatif entre le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis.

10 Risques et incertitudes

Les risques, les incertitudes et les pratiques de gestion des risques de la Société décrits à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2024 n'ont pas changé de façon importante au cours des six premiers mois de 2025. Se reporter également à la note 13, Passifs éventuels, des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

11 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- l'information significative relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis;
- l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 30 juin 2025, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Le 11 avril 2025, la Société a conclu son acquisition d'une participation de 70 % dans David Evans. Par conséquent, l'évaluation et la conclusion de la direction quant à la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière ne tiennent pas compte des contrôles, des politiques et des procédures de David Evans, comme le permet le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires pendant 365 jours suivant l'acquisition. David Evans représente 1,6 % des produits de la Société et 0,2 % du résultat net de la Société pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025, ainsi que 5,2 % de l'actif total de la Société au 30 juin 2025. Pour en savoir plus sur cette acquisition, se reporter à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

12

Informations trimestrielles

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025		2024				2023	
	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE
Produits :								
SP&GP	2 692,3	2 531,8	2 524,2	2 423,9	2 336,2	2 257,7	2 215,5	2 171,2
Capital	22,7	13,8	63,5	28,2	27,8	6,6	64,1	28,9
Total des produits	2 715,0	2 545,7	2 587,7	2 452,1	2 364,0	2 264,3	2 279,6	2 200,1
RAII	2 711,8	121,4	102,0	183,1	140,5	102,1	148,2	160,9
Charges financières nettes	39,2	37,5	40,7	40,8	43,3	38,0	45,0	50,2
Résultat avant impôts sur le résultat	2 672,6	83,9	61,3	142,3	97,2	64,1	103,2	110,8
Charge d'impôts sur le résultat	351,6	13,3	10,2	36,4	14,1	17,6	13,4	6,1
Résultat net	2 321,0	70,6	51,1	105,9	83,1	46,6	89,8	104,7
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires d'AtkinsRéalis	2 317,5	69,1	52,4	103,7	82,2	45,5	90,0	105,0
Participations ne donnant pas le contrôle	3,5	1,5	(1,3)	2,2	0,9	1,0	(0,2)	(0,3)
Résultat net	2 321,0	70,6	51,1	105,9	83,1	46,6	89,8	104,7
Résultat de base par action (\$)	13,37	0,40	0,30	0,59	0,47	0,26	0,51	0,60
Résultat dilué par action (\$)	13,32	0,39	0,30	0,59	0,47	0,26	0,51	0,60
Dividende déclaré par action (\$)	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02